310 RUE DE LA SARRIETTE
SAINT AUNES 34130
Votre interlocuteur Apave: SALEM HOUHOU

INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT
911 AVENUE AGROPOLIS BP 64501
MONTPELLIER CEDEX 5 34394

Représenté par :
William RIBEIRE

PLAN GÉNÉRAL SIMPLIFIÉ DE COORDINATION

MONTPELLIER - IRD - RENOVATION DE SERRES TROPICALES
-
MONTPELLIER

N° d'Affaire : C26360125M0001
N° de Chrono : 1
N° de Version : 1

Date de validation : 20-10-2026

Lieu d'intervention :

MONTPELLIER - IRD - RENOVATION DE SERRES TROPICALES
.
34000 MONTPELLIER

Coordonnateur :
SALEM HOUHOU

Ce PGC a été validé par :
Salem HOUHOU

Ce rapport comporte 27 pages et 2 annexes

BI N°1.0.42

COORDINATION SECURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ

Phase conception	Phase réalisation
Coordonnateur Titulaire : HOUHOU SALEM 310 RUE DE LA SARRIETTE SAINT AUNES 34130 Coordonnateurs Suppléants : LAURENT LE PERSON	Coordonnateur Titulaire : HOUHOU SALEM 310 RUE DE LA SARRIETTE SAINT AUNES 34130 Coordonnateurs Suppléants : LAURENT LE PERSON

HISTORIQUE DU PGC

N°Chrono	Version	Validé par	Date	Origine et objet des révisions et additifs
1	1	Salem_HOUHOU	2026-10-20	Le Plan Général de Coordination initial est élaboré antérieurement au Dossier de Consultation des Entreprises.

PRÉAMBULE

Ce document a été établi à la demande du Maître d'Ouvrage par le Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé pour répondre aux exigences de l'article L4532-8 du code du travail. Il contient les règles liées à l'organisation des moyens communs, en prenant en compte la co-activité simultanée ou successive, en vue d'harmoniser les mesures de prévention prises par chacune des entreprises.

Il est fondé sur les principes généraux de prévention, définis à l'article L4121-2.

Les principes 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 sont applicables au maître d'ouvrage, au maître d'œuvre et au coordonnateur SPS ; les principes 1 à 9 sont applicables aux entrepreneurs ; les principes 1, 2, 3, 5 et 6 sont applicables aux travailleurs indépendants.

Le Plan Général de Coordination constitue une pièce du dossier de consultation des entreprises, y compris des sous-traitants et des travailleurs indépendants, les dispositions qu'il comporte étant de nature à influer notamment sur les sommes à engager pour réaliser les travaux.

Les éléments contenus dans ce plan ont force de données de base pour les entreprises contractantes. Celles-ci devront en tenir compte pour établir leur Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

Le Plan Général de Coordination est complété et adapté par le coordonnateur en fonction de l'évolution du chantier.

Tous les documents émis par APAVE à l'intention du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre, de l'OPC, des entreprises, y compris les entreprises sous-traitantes, sont normalement adressés aux différents destinataires par mail. Les réponses et documents émis par les intervenants à destination d' APAVE le sont également par mail. Les intervenants souhaitant utiliser un autre mode de transmission (forme papier pour les documents volumineux par exemple), doivent en informer le coordonnateur SPS. Les courriels envoyés par APAVE auront comme émetteur prénom. nom@apave.com et comporteront des pièces jointes au format.pdf et/ou .doc, dans lequel nom prénom correspond au nom et prénom de l'intervenant APAVE qui a validé les documents transmis.

Les intervenants du chantier doivent prendre toutes dispositions dans le paramétrage de leur messagerie, afin de permettre la bonne réception des courriels et des pièces jointes

INFORMATION IMPORTANTE

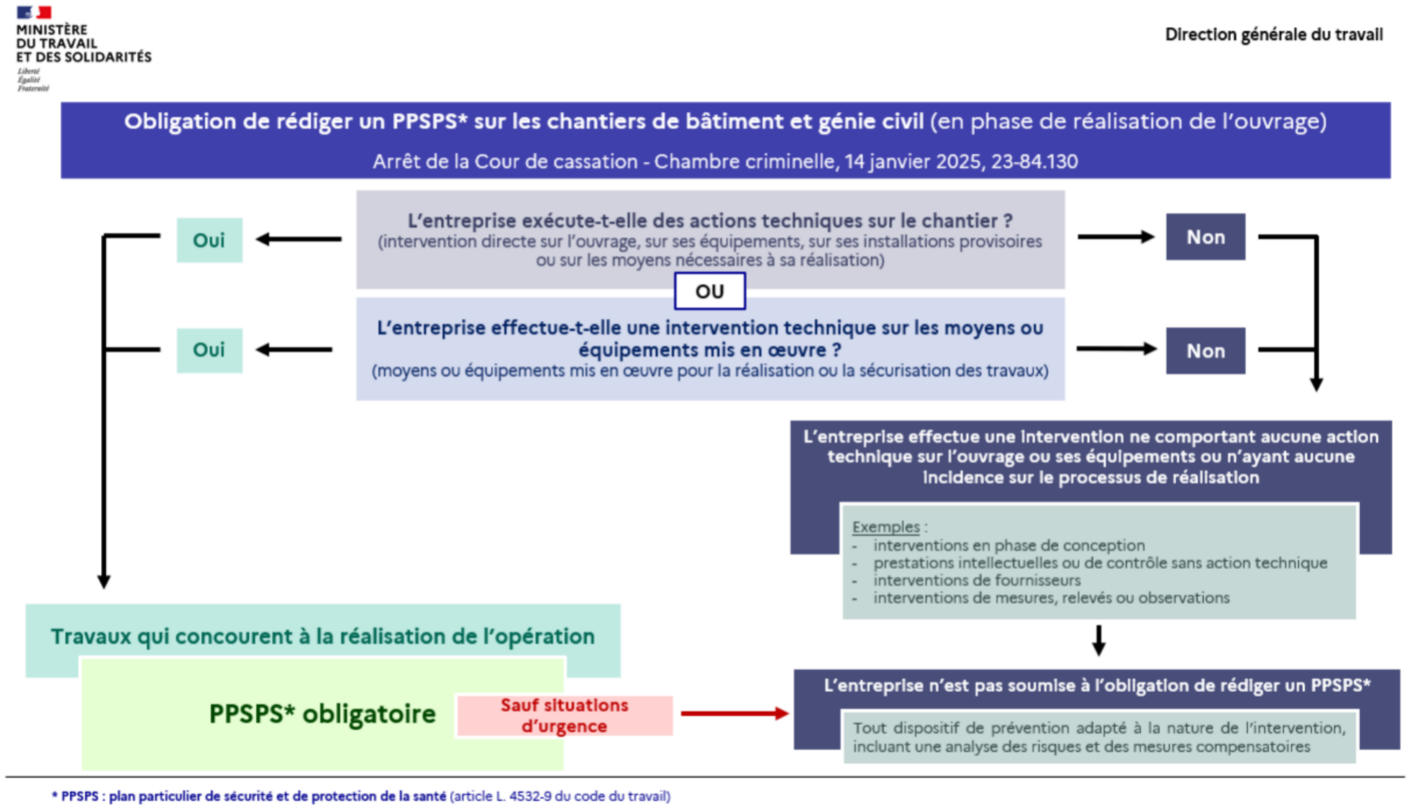
L'obligation de réaliser une visite d'inspection commune et rédiger un PPSPS concerne toute entreprise dont les travaux concourent à la réalisation de l'opération.

✓ Tel est le cas si elle effectue des actions techniques exécutées sur le chantier, impliquant une intervention directe sur l'ouvrage, sur ses équipements, sur ses installations provisoires ou sur les moyens nécessaires à sa réalisation.

✓ Tel est également le cas d'une intervention technique qui s'inscrit directement dans la phase de réalisation de l'ouvrage, et qui porte sur les moyens ou équipements mis en œuvre pour la réalisation ou la sécurisation des travaux.

En revanche, si l'entreprise effectue une intervention ne comportant aucune action technique sur l'ouvrage ou ses équipements, ou n'ayant aucune incidence sur le processus de réalisation, elle ne sera pas soumise à l'obligation de rédiger un PPSPS.
En situation d'urgence, une entreprise soumise à l'obligation de rédiger un PPSPS, pourra toutefois en être exonérée.
L'entreprise devra toutefois mettre en œuvre tout dispositif de prévention adapté à la nature de son intervention.

Logigramme


MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS
Direction générale du travail
Obligation de rédiger un PPSPS* sur les chantiers de bâtiment et génie civil (en phase de réalisation de l'ouvrage)
Arrêt de la Cour de cassation - Chambre criminelle, 14 janvier 2025, 23-84.130
L'entreprise exécute-t-elle des actions techniques sur le chantier ?
(intervention directe sur l'ouvrage, sur ses équipements, sur ses installations provisoires ou sur les moyens nécessaires à sa réalisation)
Oui
Non
OU
L'entreprise effectue-t-elle une intervention technique sur les moyens ou équipements mis en œuvre ?
(moyens ou équipements mis en œuvre pour la réalisation ou la sécurisation des travaux)
Oui
Non
L'entreprise effectue une intervention ne comportant aucune action technique sur l'ouvrage ou ses équipements ou n'ayant aucune incidence sur le processus de réalisation
Exemples :
- interventions en phase de conception
- prestations intellectuelles ou de contrôle sans action technique
- interventions de fournisseurs
- interventions de mesures, relevés ou observations
Travaux qui concourent à la réalisation de l'opération
PPSPS* obligatoire
Sauf situations d'urgence
L'entreprise n'est pas soumise à l'obligation de rédiger un PPSPS*
Tout dispositif de prévention adapté à la nature de l'intervention, incluant une analyse des risques et des mesures compensatoires
* PPSPS : plan particulier de sécurité et de protection de la santé (article L. 4532-9 du code du travail)

SOMMAIRE

RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'OPERATION....8
Descriptif de l'opération....8
Intervenants de l'affaire....9
Liste des lots et des entreprises intervenantes....10
MODALITES D'ACCES ET DE COOPERATION DES PERSONNES ET DES ENTREPRISES....11
- Introduction....11
- Modalités d'accès des personnes sur le chantier....11
- Modalités d'accès des entreprises....12
- Modalités d'accès des fournisseurs-livreurs....13
- Règles et consignes particulières au chantier....13

MESURES GENERALES LIEES A L'ENVIRONNEMENT, A L'EXISTANT ET AU SITE....14
- Introduction....14
- Accès au site du chantier....14
- Environnement du chantier....14
- Etat de l'existant et particularités du site....15
- Réseaux existants liés à l'ouvrage....15
- Matériaux dangereux existants....15

INTERFERENCES AVEC DES ACTIVITES PROCHES DU CHANTIER....16
- Introduction....16
- Chantier situé à l'intérieur d'un site en activité....16

INSTALLATIONS DE CHANTIER ET DE CANTONNEMENT....17
- Introduction....17
- Plan d'installation de chantier....17
- Clôture de chantier....17
- Cantonnements....17
- Parking véhicules....18
- Utilités....18
- Nettoyage et évacuation des déchets....18
- Affichage....19

ORGANISATION DES SECOURS....21
- Introduction....21

- Moyens d'alerte....21
- Moyens de secours....21

MESURES GENERALES D'ORGANISATION ET DE COORDINATION....23

- Introduction....23
- Planification et coactivité....23
- Protections collectives....24
- Manutentions et levage....24
- Equipements, matériels, matériaux et produits : stockage, utilisation et maintenance....25
- Travaux particuliers....25

ANNEXES....27

RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'OPERATION

Descriptif de l'opération

Opération

MONTPELLIER - IRD - RENOVATION DE SERRES TROPICALES

Adresse de l'opération

.
34000 MONTPELLIER

Calendrier

Date début des travaux : 04-01-2027
Durée totale des travaux : 3 mois

Descriptif de l'opération :

Rénovation des serres tropicales 10 - 20 - 30 de l'institut IRD situé au 911, avenue Agropolis sur la commune de Montpellier. Les travaux concernent les éléments suivants :
a- remplacement du vitrage latéral,
b- remplacement des écrans d'ombrage, des organes de chauffage gaz, des aérothermes, des humidificateurs, des climatiseurs,
c- remplacement des luminaires et armoire électrique pour la serre n° 20.

Planning - Phasage de l'opération

La consultation des entreprises est prévu pour le 23 Octobre 2026.
Le démarrage des travaux est planifié pour le 04 Janvier 2027

Effectifs

Effectif moyen prévisible : 6
Effectif de pointe prévisible : 8

Compte tenu de la durée prévisible du chantier et de l'effectif prévisionnel des travailleurs appelés à intervenir, le maître d'ouvrage a classé cette opération en Catégorie 3 au sens de l'article R.4532-1 du Code du Travail.

Mode de consultation

Type de marché

Marché : public

Mode d'appel d'offre

Appel d'offre : ouvert

Intervenants de l'affaire

Conduite d'opération

Rôle dans l'affaire	Raison sociale	Représentants	Adresses postales	Adresses Mails	Téléphones
Maîtrise d'ouvrage	INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT		911 AVENUE AGROPOLIS BP 64501 34394 MONTPELLIER CEDEX 5		0467416100
Maîtrise d'ouvrage	INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT	William RIBEIRE	911 AVENUE AGROPOLIS BP 64501 34394 MONTPELLIER CEDEX 5	william.ribiere@ird.fr	

Coordination SPS

Rôle dans l'affaire	Raison sociale	Représentants	Adresses postales	Adresses Mails	Téléphones
Coordination SPS Conception (titulaire)	APAVE	HOUHOU SALEM	310 RUE DE LA SARRIETTE 34130 SAINT AUNES	salem.houhou@apave.com	
Coordination SPS Conception (suppléant)	APAVE	LE PERSON LAURENT	310 rue de la Sarriette 34130 SAINT AUNES	laurent.leperson@apave.com	
Coordination SPS réalisation (titulaire)	APAVE	HOUHOU SALEM	310 RUE DE LA SARRIETTE 34130 SAINT AUNES	salem.houhou@apave.com	

Coordination SPS

Rôle dans l'affaire	Raison sociale	Représentants	Adresses postales	Adresses Mails	Téléphones
Coordination SPS réalisation (suppléant)	APAVE	LE PERSON LAURENT	310 rue de la Sarriette 34130 SAINT AUNES	laurent.leperson@apave.com	

Liste des lots et des entreprises intervenantes

Désignation des entreprises titulaires
Les entreprises titulaires seront désignées par le Maître d'Ouvrage en fonction du marché et de l'allotissement retenu : voir liste ci-après.

Désignation des sous-traitants
Lors de la remise des offres, et avant toute intervention sur le chantier, les entreprises titulaires de un ou plusieurs lots, sont tenues de préciser le nom des sous-traitants qui participeront à la construction de l'ouvrage. Ces sous traitants devront être agréés par le Maître d'Ouvrage.

N° lot	Nom du lot	Entreprise	Adresse postal
01	MENUISERIES EXTERIEURES (Vitrages)		
02	CVC		
03	ECLAIRAGE		

Les informations relatives aux titulaires des marchés et sous-traitants éventuels seront tenues à jour tout au long de l'opération au travers du Registre Journal par le coordonnateur.

Liste des entreprises
Les informations relatives aux titulaires des marchés et sous-traitants éventuels seront tenues à jour tout au long de l'opération au travers du Registre Journal par le Coordonnateur.

MODALITES D'ACCES ET DE COOPERATION DES PERSONNES ET DES ENTREPRISES

• Introduction

Introduction	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises		Durée chantier

L'ensemble des mesures de prévention décrites dans le chapitre, regroupe les mesures d'organisation générale du chantier prises en concertation avec le Maître d'ouvrage et les sujétions du Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé.
Les acteurs désignés pour la mise en œuvre sont responsables de la mise en place effective des moyens de prévention définis, ils peuvent proposer des moyens différents à la condition que ceux ci soient d'une efficacité équivalente.
Chaque entreprises devra préciser dans son PPSPS les mesures et moyens de prévention qu'elle met en place ainsi que les moyens mis à sa disposition.
Il appartient à chaque chef d'entreprise de faire respecter les mesures définies par l'ensemble du personnel, sous sa subordination, affecté sur le chantier.

• Modalités d'accès des personnes sur le chantier

Personnes autorisées à accéder au chantier	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Tous les intervenants	Tous les intervenants	Durée chantier

Le chantier est interdit au public.
Les personnes pouvant y accéder sont celles concernées par les travaux, et à ce titre, autorisées par le Maître d'Ouvrage, soit :
• les personnes appartenant à la Maîtrise d'Ouvrage désignées pour participer à l'opération,
• les personnes appartenant à l'Assistance Maîtrise d'Ouvrage si elle existe,
• les personnes appartenant à la Maîtrise d'œuvre et Bureaux d'Etudes associés désignées pour l'opération,
• les personnes appartenant aux Bureaux de Contrôle retenus par la Maîtrise d'Ouvrage,
• les Coordonnateurs SPS de l'opération,
• les salariés, y compris intérimaires, désignés par les entreprises titulaires d'un contrat les liants au Maître d'Ouvrage,
• les salariés, y compris intérimaires, désignés par les sous-traitants déclarés au Maître d'Ouvrage et agréés par lui,
• les salariés des entreprises missionnées par une entreprise titulaire d'un contrat ou agréé par le Maitre d'Ouvrage,
• les livreurs, contrôleurs, chauffeurs, formateurs, commerciaux, etc., désignés par l'entreprise faisant appel à leurs services,
• les représentants des administrations et des organismes officiels de prévention : Inspection du Travail, DREAL, CARSAT (Ex. CRAM), CGSS, OPPBTP, médecins du travail des entreprises,
• toutes autres personnes autorisées par le Maître d'Ouvrage dans le cadre de l'opération.
Bien entendu, les mesures de sécurité à connaître ou à mettre en œuvre, définies dans la suite du présent chapitre en fonction des interventions, devront être respectées.

Mesures d'identification du personnel	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
L'apposition sur la tenue de travail ou sur le casque d'un signe d'appartenance à une société, ou le port d'un badge nominatif est à prévoir sur le chantier.			

- **Modalités d'accès des entreprises**

PPSPS	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
En outre, les entreprises soumises à l'obligation d'Inspection Commune, établit avant **le début des travaux**, un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé. Ce plan est communiqué au Coordonnateur SPS par e-mail. Dans le cas ou l'entreprise n'est pas soumise à l'obligation d'Inspection Commune, son intervention ne pourra se faire qu'après définition et transcription des mesures compensatoires dans le PPSPS de son donneur d'ordre. **Il est formellement interdit à une entreprise de commencer à travailler sur le chantier si son PPSPS n'a pas été élaboré et communiqué.** **Les entreprises veilleront d'ailleurs à laisser un exemplaire de leur PPSPS à disposition sur le chantier.**			

Inspection commune	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Avt arriv. Ent
Les entreprises de Bâtiment ou de Génie Civil, titulaire d'un lot ou sous-traitantes dument agréées par le Maître d'Ouvrage, sont soumises à Inspection Commune avant toute intervention sur le chantier. A ce titre elles prendront l'attache du CSPS à minima 15 jours avant le démarrage de leurs travaux afin d'organiser l'Inspection Commune. Pour les autres entreprises réalisant des travaux annexes: Il appartient au donneur d'ordre d'informer le CSPS des interventions de celles-ci ainsi que de la nécessité de réaliser une inspection commune en fonction des trois critères suivant: - l'intervention est elle obligatoire? - l'intervention est elle planifiable? - l'intervention génère t'elle des risques vers les autres intervenants? Des lors que les trois réponses sont "oui" l'inspection commune avec le CSPS est obligatoire. Suivant l'analyse du donneur d'ordre, si l'entreprise n'est pas soumise à l'IC et PPSPS, il est alors de la responsabilité du donneur d'ordre et de l'entreprise de définir les mesures compensatoires qui seront mises en œuvre. Le donneur d'ordre informe le CSPS et intégrera les mesures compensatoire dans son PPSPS.			

- **Modalités d'accès des fournisseurs-livreurs**

Fournisseurs - Livreurs	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Lorsque le Maître d'œuvre, le Maître d'ouvrage ou une entreprise reçoit un fournisseur, un livreur, un représentant est chargé de l'accueillir à l'entrée du chantier, de le guider et l'accompagner dans ces déplacements sur le chantier. Le représentant du Maître d'ouvrage, du Maître d'œuvre ou de l'entreprise lui fournit les équipements de protection individuelle nécessaires s'il n'en est pas déjà pourvu. Selon besoin, un plan d'accès aux différentes zones de chantier lui sera communiqué.			

Fournisseurs - Livreurs	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Les modalités d'accès et éventuellement de manutention des éléments à charger ou décharger, sont à organiser par l'entreprise destinataire du colis. Cette dernière assurera la coordination de l'intervention, en tenant compte de l'environnement et des travaux en cours sur le chantier. Elle se rapprochera du Maître d'œuvre selon nécessité afin de tenir compte du planning général des travaux.			

- **Règles et consignes particulières au chantier**

Horaires de chantier	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Le chantier sera accessible au horaires suivants de 07H00 à 19H00, du Lundi au vendredi. En dehors de ces créneaux, une autorisation devra être délivrée (ces horaires pourront néanmoins être redéfinis d'un commun accord en réunion de chantier selon les nécessités de l'opération)			

Registre journal	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Coordonnateur	Coordonnateur	Durée chantier
Le registre journal tenu par le coordonnateur, est consultable sur demande.			

Rôle du coordonnateur	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Tous les intervenants	Tous les intervenants	Durée chantier
Le coordonnateur n'est pas un agent de sécurité ni un animateur de sécurité. Il contribue à la prévention des risques prévisibles découlant des activités simultanées ou successives des entreprises du chantier. Les entrepreneurs restent pleinement responsables de leurs obligations à l'égard de leurs salariés.			

MESURES GENERALES LIEES A L'ENVIRONNEMENT, A L'EXISTANT ET AU SITE

• Introduction

Introduction	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	MOA, Coordonnateur	Toutes les entreprises	Durée chantier
Le présent chapitre traite de l'environnement de l'opération et énonce les mesures de prévention prévues en concertation avec le maître d'ouvrage et les sujétions du CSPS les complétant.			

• Accès au site du chantier

Voirie d'accès interne au site en activité	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Les accès aux zones de l'établissement non concernées par les travaux sont interdites au personnel du chantier.			

Voirie d'accès interne au site en activité	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	MOE	Toutes les entreprises	Durée chantier
L'accès au chantier se fera par l'entrée secondaire de l'établissement située rue Arthur Young qui donnera accès à l'aire de stationnement qui sera mise à la disposition des entreprises			

Voirie d'accès extérieure au chantier	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Le site est accessible par la voie publique. Plus précisément par l'avenue Agropolis à Montpellier			

• Environnement du chantier

A l'intérieur d'un site en activité	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Le chantier se trouve au sein d'un bâtiment maintenue en activité durant toute la durée du chantier. Les entreprises devront respecter les circulations définies par la maitrise d'ouvrage.			

Les balisages intérieurs seront entretenus par les entreprises concernées par les travaux.

- **Etat de l'existant et particularités du site**

Équipements et installations en service	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
L'ouvrage existant comprend des équipements et autres installations en service (installations électriques) dont la mise en sécurité doit être effectuée avant l' intervention des entreprises.			

- **Réseaux existants liés à l'ouvrage**

Réseaux divers maintenus en service	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Des réseaux sont maintenus en service durant les travaux : signaler et protéger les réseaux concernés dans les zones de travaux selon configuration.			

- **Matériaux dangereux existants**

Amiante	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
L'ouvrage ayant fait l'objet d'un permis de construire **antérieur** au **1er juillet 1997**, il est susceptible de contenir de l'Amiante. La présence d'Amiante dans les ouvrages ou équipements impactés par le chantier, implique une gestion réglementaire de ce matériau dangereux avant travaux. Un « rapport de Repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante Avant Travaux » a été réalisé par le Maître d'Ouvrage qui confirme l'absence d'amiante sur les matériels (joint de vitrage).			

Amiante	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
Résultat des investigations : **VOIR RAPPORT AMIANTE EN ANNEXE** Les détails de repérage et de localisation sont consultables dans le rapport sus cité, joint en annexe du présent PGC. Les interventions sur les parties non investiguées sont interdites.			

INTERFERENCES AVEC DES ACTIVITES PROCHES DU CHANTIER

• Introduction

Introduction	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	MOA	Toutes les entreprises	Durée chantier
Le présent chapitre traite des interférences avec des établissements en activité et autres opérations.			

• Chantier situé à l'intérieur d'un site en activité

Règles générales chantier situé à l'intérieur d'un site en activité	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Le chantier devra être balisé à l'intérieur du site en activité. Mise à part la **voie de circulation commune** à l'activité du site et au chantier, les accès aux autres zones de l'établissement en activité sont interdits au personnel du chantier. Si cela s'avérait nécessaire, des interventions pourront néanmoins s'effectuer dans le cadre du ¨Plan De Prévention établi entre l'exploitant et les entreprises concernées tel que prévu par le Code du Travail. Le responsable de l'établissement précisera au travers de ce plan les conditions pratiques d'accès et de travail tels que les horaires, itinéraires, zones interdites, matérialisation des zones dangereuses, équipements utilisés, consignes et mesures de prévention, etc... Des règles spécifiques et complémentaires seront en outre rendues obligatoires. Le matériel éventuellement mis à disposition des entreprises par l'exploitant fera l'objet de consignes particulières intégrées au Plan De Prévention.			

Règles particulières activités ou établissements	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Les entreprises devront respecter les cheminements définis pour les entreprises. Pour tout travaux par point chaud une demande de permis feu devra être effectuée en amont auprés de la maitrise d'ouvrage.			

Nuisances générées par le chantier	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Afin de limiter les nuisances relatives aux opérations de dépose et de repose vis à vis du voisinage, les entreprises veilleront : • à limiter leur intervention dans le périmètre de chantier, • à limiter au maximum dans la mesure du possible les travaux générateurs de bruit ou de vibrations, et de poussières..., • à respecter des horaires visant à réduire au maximum les nuisances citées ci-dessus.			

INSTALLATIONS DE CHANTIER ET DE CANTONNEMENT

• Introduction

Introduction	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	MOA	MOA	Durée chantier
Le présent chapitre traite des installations de chantiers prévues dans le cadre de l'opération.			

• Plan d'installation de chantier

Plan d'installation de chantier	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	MOA	MOA	Durée chantier
Le Plan d'Installation de Chantier ne sera pas établi, sachant que la maîtrise d'ouvrage à mis à la disposition des entreprise un local sanitaire situé à proximité aux abords de la zone d'intervention et que les locaux réfectoire et vestiaires sont mis à la disposition des entreprises journellement en fonction de la disponibilité des locaux libérés par l'exploitant. Toutefois une salle sera systématiquement mise à disposition des équipiers.			

• Clôture de chantier

Clôture : généralités	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Le chantier sera contenu au RDC de la Serre de l'établissement IRD . La zone sera munie: • de pictogrammes des équipements de protection individuelle obligatoires.			

• Cantonnements

Cantonnement installé dans l'existant	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	MOA	MOA	Durée chantier
Le cantonnement sera installé au RDC mis à disposition par l'exploitant (Maîtrise d'ouvrage). Les installations seront mises en place et entretenues par la maîtrise d'ouvrage.			

- **Parking véhicules**

Stationnement véhicules personnels	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	MOA, Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Le stationnement des véhicules personnels est prévu aux abords de la serre. Une aire sera mise à la disposition des entreprises. Toutefois les entreprises devront impérativement transmettre l'immatriculation des véhicules susceptibles de rentrée dans l'établissement IRD.			

- **Utilités**

Utilisation des installations électriques : règles générales	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Ne brancher que du matériel électrique en **Bon Etat.** Utiliser des câbles et prolongateurs adaptés aux conditions de chantier (marque H07RN-F) munis de fiche étanche. Les fiches à usage domestique sont interdites. Utiliser des enrouleurs de câbles adaptés aux conditions de chantier (marquage catégorie B).			

Alimentation en eau	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Utilisation des existants			

- **Nettoyage et évacuation des déchets**

Abattement des poussières générées par les travaux	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Nuisances dues aux poussières : • Limiter les travaux occasionnant la production de poussières. En cas d'impossibilité : • Ventiler les locaux hors d'air. • Aspirer les poussières à la source.			

Gestion des déchets	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises, MENUISERIES EXTERIEURES (Vitrages)	MENUISERIES EXTERIEURES (Vitrages), Toutes les entreprises	Durée chantier

L'évacuation des déchets et matériaux générés par les corps d'état dans le cadre des travaux sera réalisé quotidiennement par les entreprises concernées
Chaque entreprise a dans tous les cas l'obligation de procéder à l'élimination systématique de ses rebuts et déchets par tous moyens appropriés jusqu'en décharge.

Gestion des déchets	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier

Chaque entreprise reste responsable des déchets dangereux produits par ses travaux. Le PPSPS de l'entreprise mentionnera les moyens utilisés afin de prévenir tout risque d'accident, de pollution et d'incendie lié à la production et au stockage de ces déchets. Les déchets dangereux devront être évacués au plus tôt afin d'éviter une longue période de stockage sur le chantier.
Certaines matières ou substances présentant un risque particulier seront stockées à part par les entreprises concernées qui en assureront la gestion et la protection vis à vis des tiers et des autres intervenants.
Le stockage de ces produits se fera impérativement sur les emplacements réservés à cet effet, dans le respect des règles d'incompatibilité.

Règles générales nettoyage et évacuation des déchets	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises, MENUISERIES EXTERIEURES (Vitrages)	MENUISERIES EXTERIEURES (Vitrages), Toutes les entreprises	Durée chantier

Le nettoyage et le rangement du chantier sera **réalisé quotidiennement par chaque entreprise.**
En cas de carence, le Maître d'œuvre pourra faire nettoyer les déchets des entreprises par un prestataire extérieur, dont le coût sera mis à la charge des entreprises responsables.
Le lot Menuiseries extérieures mettra en place une benne à déchets pour le stockage de ses propres matériaux à évacuer (vitrages...)

- **Affichage**

Affichage des consignes de circulation sur le chantier	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	MOA	MOA	Durée chantier

Dès l'entrée du chantier un affichage rappelant les consignes de circulation pour les intervenants non soumis à PPSPS devra être mis en place.
il comprendra:
les EPI requis

les consignes en cas d'urgence
les zones interdites d'accès
Ces consignes seront mises à jour en fonction de l'évolution du chantier

ORGANISATION DES SECOURS

• Introduction

Introduction	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	MOA		Durée chantier
Le présent chapitre traite les consignes prévues pour appel des secours ainsi que l'organisation prévue.			

• Moyens d'alerte

Appel des secours	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Alerter directement les sapeurs pompiers en composant le N °**18 (112)** à partir d'un téléphone portable à prévoir par chaque entreprise, toutefois l'établissement restant en activité le personnel de GIPHAR sera également en mesure de prévenir les secours.: • préciser le lieu de l'accident/incendie : adresse de l'opération, localisation…, • attendre l'arrivée du véhicule de secours et le diriger sur le lieu de l'accident/incendie, • donner tous renseignements relatifs à l'accident/incendie. Nota : la vérification de la liaison avec le réseau radiotéléphone concerné est du ressort de chaque entreprise.			

Alerte spécifique liée au site ou à son environnement	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
En cas de déclenchement de l'alarme de l'établissement, les entreprises devront évacuer le chantier et rejoindre le point de rassemblement. Les entreprises suivront le plan d'évacuation du site présent sur chaque niveau.			

• Moyens de secours

Sauveteurs secouristes du travail	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Les entreprises disposant de Sauveteurs Secouristes le signaleront dans leur PPSPS. Les Secouristes du Travail seront identifiés par un signe distinctif. Nota : les entreprises s'assureront de la présence effective à proximité de leur zone d'intervention d'un Sauveteur Secouriste du Travail, faisant partie ou non de leur personnel.			

Trousse de premiers soins	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Chaque entreprise doit prévoir sur son chantier les moyens d'assurer les premiers soins à une personne blessée, notamment par la mise à disposition d'une trousse de premiers secours destinée à être utilisée par une personne formée au Sauvetage Secourisme du Travail.			

MESURES GENERALES D'ORGANISATION ET DE COORDINATION

• Introduction

Introduction	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Le présent chapitre traite des mesures d'organisation et de coordination de l'opération en matière de prévention.			

• Planification et coactivité

Planification de chantier	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	MOA	MOA	Durée chantier
Le planning d'exécution des travaux établi par le Maître d'ouvrage intégrera, avec des délais compatibles à la prévention, les risques de coactivité sans superposition de tâches. Il est à noter, concernant les travaux engagés par la maîtrise d'ouvrage, qu'aucune coactivité simultanée est envisagée sur cette opération.			

Coactivité des interventions simultanées ou successives	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
La coactivité due à des interventions simultanées ou successives d'entreprises, impose la mise en œuvre de mesures de prévention dans le respect des Principes Généraux de Prévention : • les interventions des entreprises seront organisées, autant que possible, de manière à supprimer les coactivités génératrices de risques, • chaque entreprise recherchera et mettra en œuvre des solutions permettant d'éviter que l'exécution d'un travail particulier conduise à l'enlèvement temporaire d'une protection collective, • la réalisation des protections collectives définitives intégrées dans l'ouvrage, des accès définitifs, sera préférée à l'installation de protections et d'accès provisoires de chantier, • lorsque la planification des interventions d'entreprises laisse subsister un risque de coactivité, l'intervenant qui génère le risque mettra en place des moyens de prévention collective de manière à l'éviter ou le réduire, • toute zone de travail à risque (chute d'objets, manutention de matériel, zone de montage, d'essais, etc.) sera signalée par tout moyen adapté (balisage, chainette, panneau, etc.…), par l'entreprise générant le risque, avec selon nécessité suite à l'évaluation de ce risque, une surveillance de ces zones par une ou plusieurs personnes chargées d'en interdire l'accès, • l'entreprise qui investit une zone du chantier, ou de l'ouvrage, est tenue de vérifier qu'elle ne présente pas de danger avant d'y faire travailler son personnel. Toute anomalie doit être signalée au maître d'œuvre et au coordonnateur SPS.			

- **Protections collectives**

	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
Règles d'utilisation des protections collectives	Toutes les entreprises, MENUISERIES EXTERIEURES (Vitrages)	Toutes les entreprises, MENUISERIES EXTERIEURES (Vitrages)	Durée chantier
De manière générale, tout intervenant sur le chantier, a la responsabilité de vérifier personnellement et à tout moment la stricte et constante application des dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité de son personnel. Cette vérification doit l'amener, lorsque les protections collectives ne sont pas installées ou lorsque celles en place s'avèrent insuffisantes ou inadaptées aux risques encourus, à mettre en œuvre à ses frais, les protections nécessaires et à en assurer la maintenance jusqu'à la prise en charge par un autre entrepreneur. Lorsqu'une entreprise est contrainte d'enlever temporairement une protection collective, en particulier une protection contre les risques de chute (garde-corps ou partie de garde-corps, platelage, obturation de trémie ou réservation,...) afin de réaliser un travail particulier, elle ne pourra entreprendre ce travail sans avoir au préalable adopté les mesures de sécurité compensatoires efficaces, aussi bien pour son propre personnel que pour l'ensemble des intervenants sur le chantier. Après l'interruption ou la fin de ce travail particulier, l'entreprise mettra en place les dispositifs de protection collective assurant un niveau de sécurité équivalent. En cas de carence d'une entreprise concernant la mise en place de protections collectives dont l'absence est de nature à causer un risque. Le lot Menuiseries extérieures devra mettre en place une protection sur les vitrages contre le risque important de bris de verre.			

- **Manutentions et levage**

	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
Moyens spécifiques d'approvisionnement	MENUISERIES EXTERIEURES (Vitrages)	MENUISERIES EXTERIEURES (Vitrages)	
Pour l'ensemble des interventions sur la façade il sera installé des plateformes élévatrices sur mât pour les personnes et les matériaux. Dans ce cas il y a lieu de mettre en œuvre les dispositions suivantes : • aménagement de l'accès des transports de matériels et matériaux au niveau de l'équipement, • dégagement des abords des plateformes afin de faciliter les manutentions, • adéquation des plateformes aux charges à transporter par les différents corps d'état, • formation du personnel destiné à la conduite des plateformes, • vérifications réglementaires initiale et périodique, • consignes d'utilisation et affichage obligatoire, Un état de conservation devra être réalisé quotidiennement et tout défaut immédiatement signalé à l'installateur			

- **Equipements, matériels, matériaux et produits : stockage, utilisation et maintenance**

Equipements, matériaux et matériels : stockage	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier

Le stockage de matériels et matériaux sur le chantier doit garantir une circulation aisée du personnel, que ce soit en extérieur ou en intérieur.
Les stockages doivent être organisés par chaque entreprise de manière à faciliter l'accès de son personnel ainsi que la mise en œuvre des équipements destinés aux interventions et aux manutentions nécessaires à leur gestion.
Selon la nature du stockage et son emplacement, un balisage pourra s'avérer nécessaire afin d'interdire son accès aux personnels non autorisés.
Les matériaux et matériels devront être correctement stockés, arrimés afin d'éviter tout risque de chute ou de basculement.

Equipements de travail : utilisation	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier

Les équipements de travail installés par les entreprises pour leur seul usage doivent être installés et utilisés selon les prescriptions du fabricant et de la réglementation, tels que par exemple les échafaudages.
La mise en œuvre d' équipements de travail sur le chantier doit bien entendu garantir la sécurité du personnel de l'entreprise utilisatrice mais également éliminer les risques pouvant être générés vis à vis des autres entreprises tels que **les risques d'effondrement, chute d'objets, projection, bruit, écrasement/cisaillement, électrisation etc...**
Ils devront faire l'objet des vérifications obligatoires, les constats de ces vérifications devront être tenus à disposition sur le chantier.
Tous les moyens de protections complémentaires liés aux risques générés par l'équipement seront mis en œuvre par l'entreprise utilisatrice de l'équipement concerné.

Matériaux et produits dangereux : utilisation	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier

La mise en œuvre des mesures de prévention adaptées à chaque produit ou matériaux est à la charge de l'entreprise concernée. Ces mesures doivent garantir la sécurité de son propre personnel mais également la sécurité du personnel des autres entreprises et des tiers. Elles seront détaillées dans le PPSPS de l'entreprise qui intégrera également les fiches du fabricant et les fiches de données sécurité des produits concernés.

- **Travaux particuliers**

Travaux avec feu, points chauds ou générateurs d'étincelles	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier

Lorsque des travaux avec point chaud (soudure, meulage, tronçonnage …) sont accomplis sur le chantier, des écrans et/ou des bâches de protection doivent être mis en œuvre par l'entreprise générant ce risque interférent avec les autres entreprises (risque de blessures) ou l'environnement (risque incendie).
Des extincteurs à charge des entreprises concernées sont à prévoir à chaque poste de travail afin de pouvoir lutter contre un éventuel départ de feu. Il

appartient à l'entreprise de s'assurer par tous moyens nécessaires de l'absence de possibilité de départ d'incendie après la fin de son intervention.
Il est rappelé qu'il est formellement interdit de fumer dans les locaux de l'IRD (La Serre)

Tiges filetées	Mise en Oeuvre	Suivi Entretien	Délais
	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises	Durée chantier
Mettre en place une protection en bout de tiges qui pourraient être installées.			

ANNEXES

DTA

5395235 - 20-05-2026 - DDT - SERRES ET ANIMALERIE.pdf

Planning

Planning prévisionnel IRD.pdf

	Planning des travaux de rénovation des serres 10, 20, 30	S01	S02
TCE Tous Corps d'Etat	Préparations chantier		
	Commandes fournitures		
	Essais générales		
	OPR		
	Réception		
LOT 1 Vitrerie	Prise de côtes		
	Dépose vitrage latérale 910, 920, 930		
	Pose du nouveau vitrage latérale 910, 920, 930		
	Test d'étanchéité		
LOT 2 CVC	Dépose des toiles d'ombrage + Moteurs		
	Dépose des circulateurs de chauffage + vannes 3 voies		
	Dépose des aérothermes de la chapelle 30		
	Pose des nouvelles toiles d'ombrage + Moteurs		
	Pose des nouveaux circulateurs de chauffages + vannes 3 voies		
	Pose des nouveaux aérothermes de la chapelle 30		
	Fabrication des dalles bétons pour les cool box		
	Pose des coolbox		
	Vérifications et tests		
LOT 3 Electricité	Remplacement disjoncteur en fonction de l'étude		
	Pose et raccordement de l'armoire électrique de la chapelle 20		
	Pose des ossatures métalliques		
	Pose et raccordements des luminaires		
	Option : remplacement à l'indentique des luminaires		

S03	S04	S05	S06	S07	S08	S09	S10	S11	S12	S13	S14

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Immeuble bâti : SERRES ET ANIMALERIE
911 rue agropolis 34394 MONTPELLIER CEDEX 5



Propriétaire de l'immeuble : INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

SOMMAIRE

1. 2
2. OBJECTIF DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE 3
2.1. **REGROUPER DES INFORMATIONS A JOUR** 3
2.2. **INFORMER LES ENTREPRISES LORS DE TRAVAUX** 3
2.3. **INFORMER L'ACQUEREUR EN CAS DE CESSION** 3
2.4. **INFORMER LES OCCIPANTS** 3
2.5. **INFORMER LES INSTANCES CONCERNEES** 3
3. 3
4. TEXTES REGLEMENTAIRE 4
5. FONCTIONNEMENT DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE 4

1. OBJECTIF DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

1.1. REGROUPER DES INFORMATIONS A JOUR

Le Dossier Technique Amiante rassemble l'ensemble des informations à jour sur la présence d'amiante dans le bâtiment afin qu'elles puissent être rapidement consultées.

Ce dossier s'inscrit dans la durée car il suivra le bâtiment durant toute sa vie. Il est donc impératif que ce dossier soit régulièrement mis à jour pour représenter au moment de sa consultation, un état instantané des matériaux et produits contenant de l'amiante présents et de leur état de conservation.

1.2. INFORMER LES ENTREPRISES LORS DE TRAVAUX

Le **Dossier Technique Amiante** doit être transmis contre récépissé à tout entreprise amenée à réaliser des travaux dans l'immeuble. Le but est de permettre à l'entreprise de prendre en compte le risque amiante dans le cadre de son évaluation des risques liés à l'intervention à réaliser.

Attention : En cas de réalisation de travaux (y compris démolition), les résultats du repérage ayant donné lieu à constitution du Dossier Technique Amiante doivent être complétés par un repérage des matériaux et produits inclus dans le périmètre selon la nature et l'étendue des travaux envisagés.

1.3. INFORMER L'ACQUEREUR EN CAS DE CESSION

La **Fiche Récapitulative du Dossier Technique Amiante**, synthèse extraite du dossier dont le contenu est défini par l'arrêté du 21 décembre 2012, constitue le constat devant être annexé à l'acte de vente en cas de cession de l'immeuble bâti.

1.4. INFORMER LES OCCIPANTS

La **Fiche Récapitulative du Dossier Technique Amiante** doit être diffusée aux occupants de l'immeuble bâti ou à leur représentant et aux chefs d'établissement lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail dans un délai d'un mois à compter de sa date de constitution ou de sa mise à jour.

1.5. INFORMER LES INSTANCES CONCERNEES

Le Dossier Technique Amiante est communiqué par le propriétaire aux personnes suivantes, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives :

- Les agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, à l'article L. 1421-1, à l'article L. 1435-7 et au deuxième alinéa de l'article L. 1422-1 ;
- Les inspecteurs et contrôleurs du travail ;
- Les agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics ;
- Les agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation
- Les inspecteurs de la jeunesse et des sports ;
- Les personnes chargées de l'inspection des installations classées et des installations nucléaires de base mentionnées à l'article L.514-5 du code de l'environnement ;
- La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

2. TEXTES REGLEMENTAIRE

L'article R 1334-29-5 du code de la santé publique impose aux propriétaires d'immeubles bâtis (hormis maisons individuelles et parties privatives d'immeubles collectifs à usage d'habitation) dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997 de constituer et de tenir à jour un Dossier Technique Amiante.

Ce dossier est établi sur la base d'un repérage portant sur les matériaux et produits figurant aux programmes de repérage mentionnés aux articles R.1334-17 et R.1334-18 du code de la santé publique et accessibles sans travaux destructifs.

3. FONCTIONNEMENT DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

A la date de sa constitution, le présent Dossier Technique Amiante est basé sur une synthèse des repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante réalisés conformément à la réglementation. Il contient :

- • les rapports de repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante,
- • le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement,
- • l'enregistrement des travaux de retrait ou de confinement de ces matériaux et produits et des mesures conservatoires mises en œuvre,
- • les recommandations générales de sécurité à l'égard de ces matériaux et produits, notamment les procédures d'intervention, y compris les procédures de gestion et d'élimination des déchets,
- • la fiche récapitulative (cf §4),
- • des protocoles de mise à jour (cf. §5).

Pour tenir à jour et assurer la diffusion du Dossier Technique Amiante, l'utilisateur devra enregistrer les différents événements survenus relatifs à la présence d'amiante (contrôles de l'état de conservation, nouveaux repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante, mesures de surveillance, travaux de traitement …).

Qualiconsult IMMOBILIER

FICHE RECAPITULATIVE DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE (DTA)

Date de création : 20/05/2026 | **Ref. du présent DTA :** 5395235 A

HISTORIQUE DES MISES A JOUR

	Date de mise à jour	Objet de la mise à jour
01	20/05/2026	Conception

1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE, DU DETENTEUR ET DES MODALITES DE CONSULTATION DU DTA

1.1. IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire :
Nom : INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT
Adresse : 911 AVENUE D AGROPOLIS
34394 MONTPELLIER CEDEX 5

1.2. IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Immeuble bâti pour lequel le DTA a été constitué (préciser son nom exact et sa localisation le cas échéant)

Etablissement :
Nom :
Adresse : SERRES ET ANIMALERIE 911 rue agropolis
34394 MONTPELLIER CEDEX 5
Bât : / **Entrée :** / **Esc. :** /
Etage : / **Porte n° :** / **Lot n° :** /
Référence Cadastrale : Non Communiqué(s)

Fonction principale du bâtimet : Serres et animalerie scientifiques
Type de bien : Batiment
Catégorie du bâtiment : Enseignement Supérieur / Recherche
Nbr de pèce : /
Année de construction : 1991

1.3. IDENTIFICATION DU DETENTEUR DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Détenteur du DTA :
Nom : Délégation régionale Occitanie de l'IRD
Fonction : /
Service : Patrimoine et logistique
Téléphone : 04 67 41 61 00
Adresse : 911 AVENUE D AGROPOLIS
34394 MONTPELLIER CEDEX 5

Qualiconsult IMMOBILIER
Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

1.4. MODALITES DE CONSULTATION DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

NUMERO DE REFERENCE *du rapport de repérage*	DATE DU RAPPORT	NOM DE LA SOCIETE	OPERATEUR DE REPERAGE	OBJET DU REPERAGE

Lieu : 911 AVENUE D AGROPOLIS
34394 MONTPELLIER CEDEX 5

Horaires :

Contact :
Si différent du détenteur du dossier

2. RAPPORTS DE REPERAGE

N° Chrono	Nom de la société auteur du repérage	Référence du rapport	Date du rapport	Portée du repérage (*)					Observations, réserves et remarques
				F/C	FP	MCA	DTA	Autre	
DIAG1	Qualiconsult Immobilier	5395235	20/05/2026				☑		

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

3. LISTE DES PARTIES DE L'IMMEUBLE BÂTI AYANT DONNE LIEU AU REPERAGE

Date de repérage : 20/05/2026	**N° de référence : 5395235**
Type de repérage :	**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»**

Repérage des matériaux de la liste A : *(au titre de l'article R.1334-20 du code de la santé publique)*	**OUI**
Repérage des matériaux de la liste B : *(au titre de l'article R.1334-21 du code de la santé publique)*	**OUI**
Autres repérages (préciser) :	

Liste des parties de l'immeuble bâti visitées (1) :

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

Fiche récapitulative - DTA

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

N°	Local / partie d'immeuble	Etage
1	**Façades**	Ext
2	**Serres S1 - Couloir serres S1**	RDC
3	**Serres S1 - Serre 911**	RDC
4	**Serres S1 - Serre 912**	RDC
5	**Serres S1 - Serre 913**	RDC
6	**Serres S1 - Serre 921**	RDC
7	**Serres S1 - Serre 922**	RDC
8	**Serres S1 - Serre 923**	RDC
9	**Serres S1 - Serre 931**	RDC
10	**Serres S1 - Serre 932**	RDC
11	**Serres S1 - Serre 933**	RDC
12	**Serres S1 - Serre 941**	RDC
13	**Serres S1 - Serre 942**	RDC
14	**Serres S1 - Serre 943**	RDC
15	**Serres S1 - Serre 951**	RDC
16	**Serres S1 - Serre 952**	RDC
17	**Serres S1 - Serre 953**	RDC
18	**Serres S1 - Picplant 960**	RDC
19	**Serres S1 - LT 914 Bureau**	RDC
20	**Serres S1 - LT 916 TGBT**	RDC
21	**Serres S1 - LT 917**	RDC
22	**Serres S1 - LT 915 Transfo**	RDC
23	**Serres S1 - LT 924 Chaufferie**	RDC
24	**Serres S1 - LT 926**	RDC
25	**Serres S1 - LT 925**	RDC
26	**Serres S1 - Sanitaires femmes**	RDC
27	**Serres S1 - Sanitaires hommes**	RDC
28	**Serres S1 - LT 936**	RDC
29	**Serres S1 - LT 944**	RDC
30	**Serres S1 - SAS**	RDC
31	**Serres S2 - Couloir serres S2**	RDC
32	**Serres S2 - Serre 901**	RDC
33	**Serres S2 - Serre 902**	RDC
34	**Serres S2 - Serre 903**	RDC
35	**Serres S2 - Serre 904**	RDC
36	**Serres S2 - Serre 905**	RDC
37	**Serres S2 - Serre 906**	RDC
38	**Serres S2 - Serre 907**	RDC
39	**Serres S2 - Serre 908**	RDC
40	**Serres S2 - Serre 909**	RDC
41	**Serres S2 - Serre 910**	RDC
42	**Serres S2 - LT 971**	RDC
43	**Serres S2 - DGT n°1**	RDC
44	**Serres S2 - Sanitaires**	RDC
45	**Serres S2 - Chaudière**	RDC
46	**Serres S2 - DGT n°2**	RDC
47	**Serres S2 - Autoclave**	RDC
48	**Serres S2 - DGT n°3**	RDC
49	**Serres S2 - Stock**	RDC
50	**Serres S2 - LT 972**	RDC
51	**Serres S2 - LT 974**	RDC
52	**Serres S2 - Local technique**	RDC
53	**Serres S2 - NS3**	RDC
54	**Animalerie - SAS entrée**	RDC
55	**Animalerie - Vestiaire 1**	RDC
56	**Animalerie - Vestaire 2**	RDC
57	**Animalerie - DGT n°1**	RDC
58	**Animalerie - DGT n°2**	RDC
59	**Animalerie - DGT n°3**	RDC
60	**Animalerie - DGT n°4**	RDC
61	**Animalerie - Bureau 982**	RDC
62	**Animalerie - LT 998 Stockage nourriture litières**	RDC
63	**Animalerie - SAS entrée N°2**	RDC
64	**Animalerie - LT 997 Quarantaine**	RDC
65	**Animalerie - LT 996 Quarantaine**	RDC
66	**Animalerie - LT 995 Quarantaine**	RDC
67	**Animalerie - LT 993 Laboratoire**	RDC
68	**Animalerie - WC**	RDC
69	**Animalerie - LT 983 Animalerie saine**	RDC
70	**Animalerie - LT 984**	RDC

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

N°	Local / partie d'immeuble	Etage
71	**Animalerie - LT 985 Stockage cages**	RDC
72	**Animalerie - LT 986 Laverie**	RDC
73	**Animalerie - LT 987 Animalerie infectée**	RDC
74	**Animalerie - LT 988 Animalerie infectée**	RDC
75	**Animalerie - LT 989 Animalerie infectée**	RDC
76	**Animalerie - LT 991 Animalerie infectée**	RDC
77	**Animalerie - LT 992 Laboratoire**	RDC
78	**Animalerie - LT 993 SAS de sortie**	RDC
79	**Animalerie - SAS**	RDC
80	**Toiture 1**	Toit terrasse
81	**Toiture 2**	Toit terrasse
82	**Toiture 3**	Toit terrasse
83	**Toiture 4**	Toit terrasse

Liste des parties de l'immeuble bâti non visitées devant donner lieu à une prochaine visite (2) : Aucun

(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

4. IDENTIFICATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

4.1. MATERIAUX & PRODUITS DE LA LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 CONTENANT DE L'AMIANTE

SANS OBJET

(1) Matériaux liste A : l'état de conservation est défini par un score 1,2 ou 3 en application de grilles d'évaluation définies réglementairement, 3 étant le moins bon score et 1 le meilleur.

4.2. MATERIAUX & PRODUITS DE LA LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 CONTENANT DE L'AMIANTE

➔ EP - EVALUATION PERIODIQUE

SANS OBJET

➔ AC1 - ACTION CORRECTIVE DE PREMIER NIVEAU

SANS OBJET

➔ AC2 - ACTION CORRECTIVE DE DEUXIEME NIVEAU

SANS OBJET

(2) Matériaux liste B : Conclusion conforme à la réglementation en vigueur au moment de la réalisation du repérage.

4.1. MATERIAUX & PRODUITS HORS LISTE A&B DE L'ANNEXE 13-9 CONTENANT DE L'AMIANTE

5. LES EVALUATIONS PERIODIQUES

5.1. EVALUATION OBLIGATOIRE DES MATERIAUX & PRODUITS DE LA LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 CONTENANT DE L'AMIANTE

SANS OBJET

** L'évaluation périodique de l'état de conservation est effectuée tous les 3 ans. Pour l'état intermédiaire de dégradation, des mesures d'empoussièrement sont réalisées.*

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

5.2. EVALUATION OBLIGATOIRE DES MATERIAUX & PRODUITS DE LA LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 CONTENANT DE L'AMIANTE

SANS OBJET

6. TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT – MESURES CONSERVATOIRES

6.1. MATERIAUX & PRODUITS DE LA LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 CONTENANT DE L'AMIANTE

SANS OBJET

6.2. MATERIAUX & PRODUITS DE LA LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 CONTENANT DE L'AMIANTE

SANS OBJET

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

7. LES RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

***a)* Dangerosité de l'amiante**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

***b)* Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation**

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire depuis le 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et depuis le 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER
Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;

– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;

– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé.

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptible de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 modifié relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

Depuis le 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER
Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;

– de la mairie ;

– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets s'inscrit sur la plateforme « trackdéchets » mise en place par le Ministère de la Transition Ecologique, lui permettant de remplir son bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861), d'en avoir le suivi, de l'archiver. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Pour toute question, le ministère a mis en place une Foire aux Questions : https://faq.trackdechets.fr/

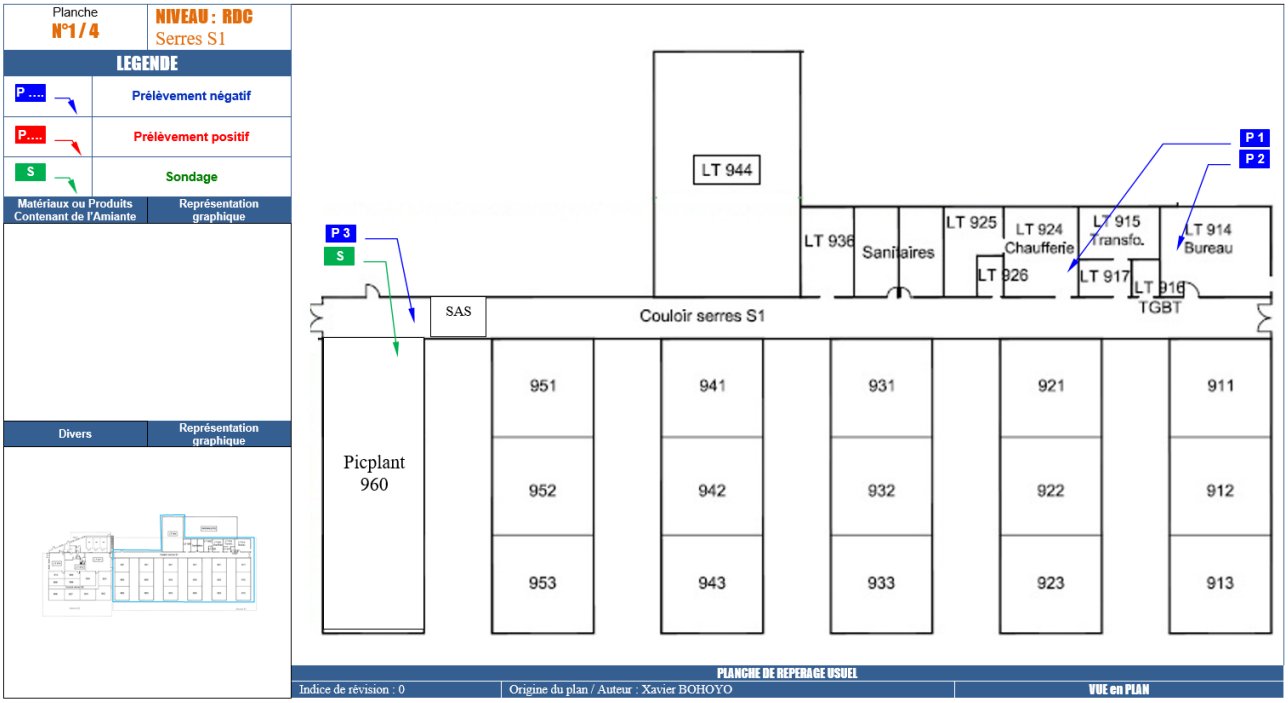
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

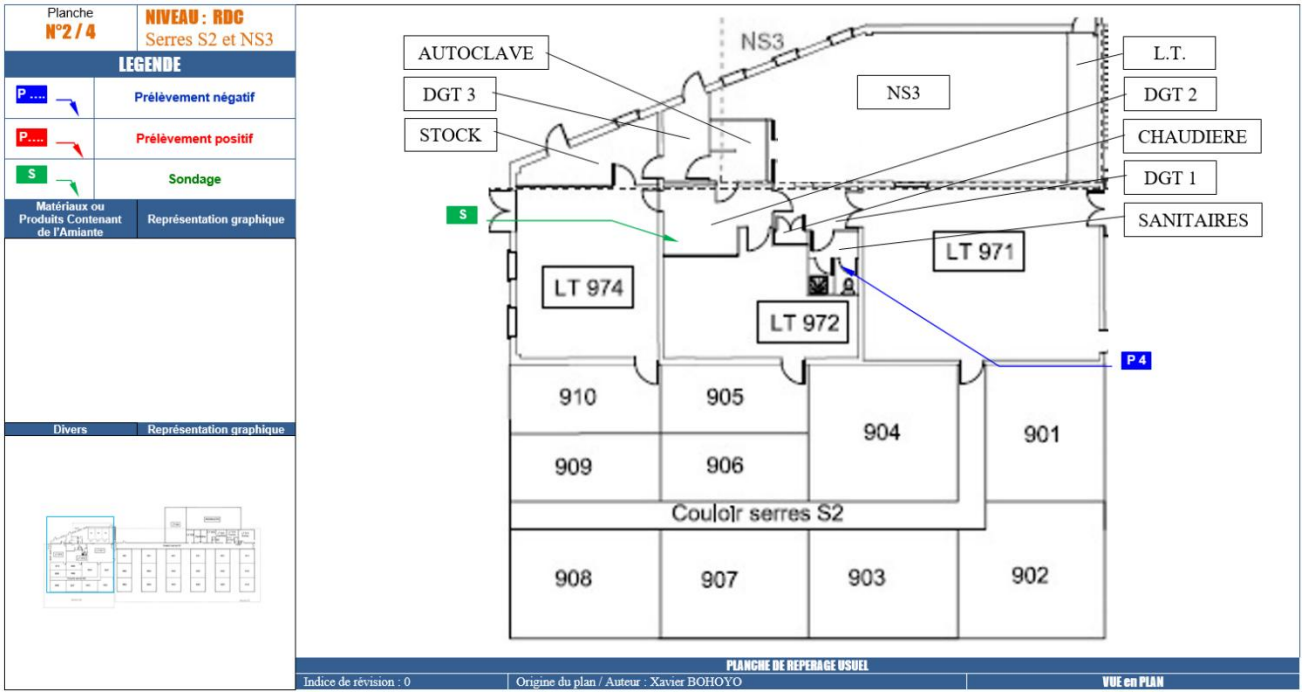
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

8. PLANS ET/OU PHOTOS ET /OU CROQUIS





CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Planche N°3 / 4

NIVEAU : RDC
Animalerie

LEGENDE

P....	Prélèvement négatif
P....	Prélèvement positif
S	Sondage
Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique
Divers	Représentation graphique



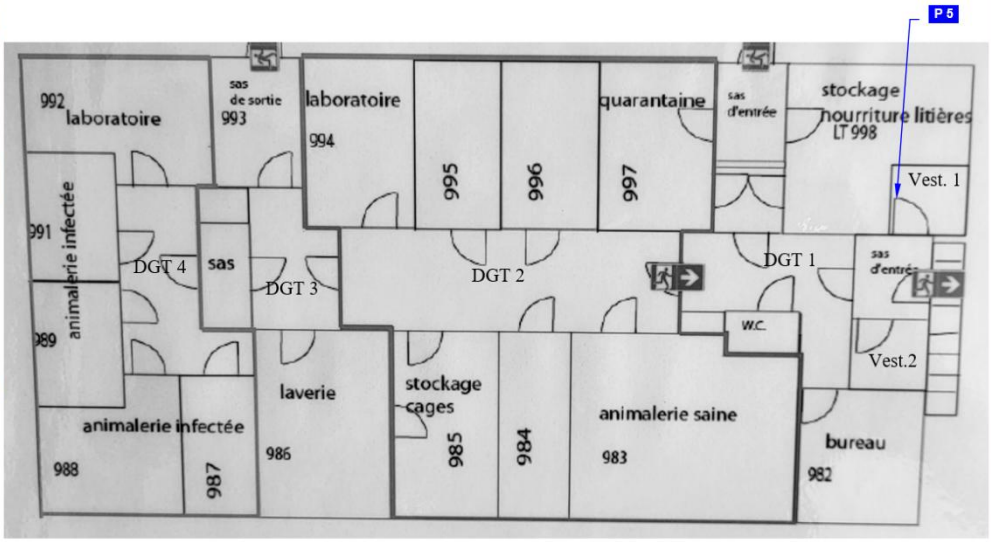


PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 0 | Origine du plan / Auteur : Xavier BOHOYO | VUE en PLAN

Planche N°4 / 4

NIVEAU : RDC
Toitures

LEGENDE

P....	Prélèvement négatif
P....	Prélèvement positif
S	Sondage
Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique
Divers	Représentation graphique





PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 0 | Origine du plan / Auteur : Xavier BOHOYO | VUE en PLAN

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Planche N°1 / 4	NIVEAU : RDC Serres S1

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P....	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique

Divers	Représentation graphique



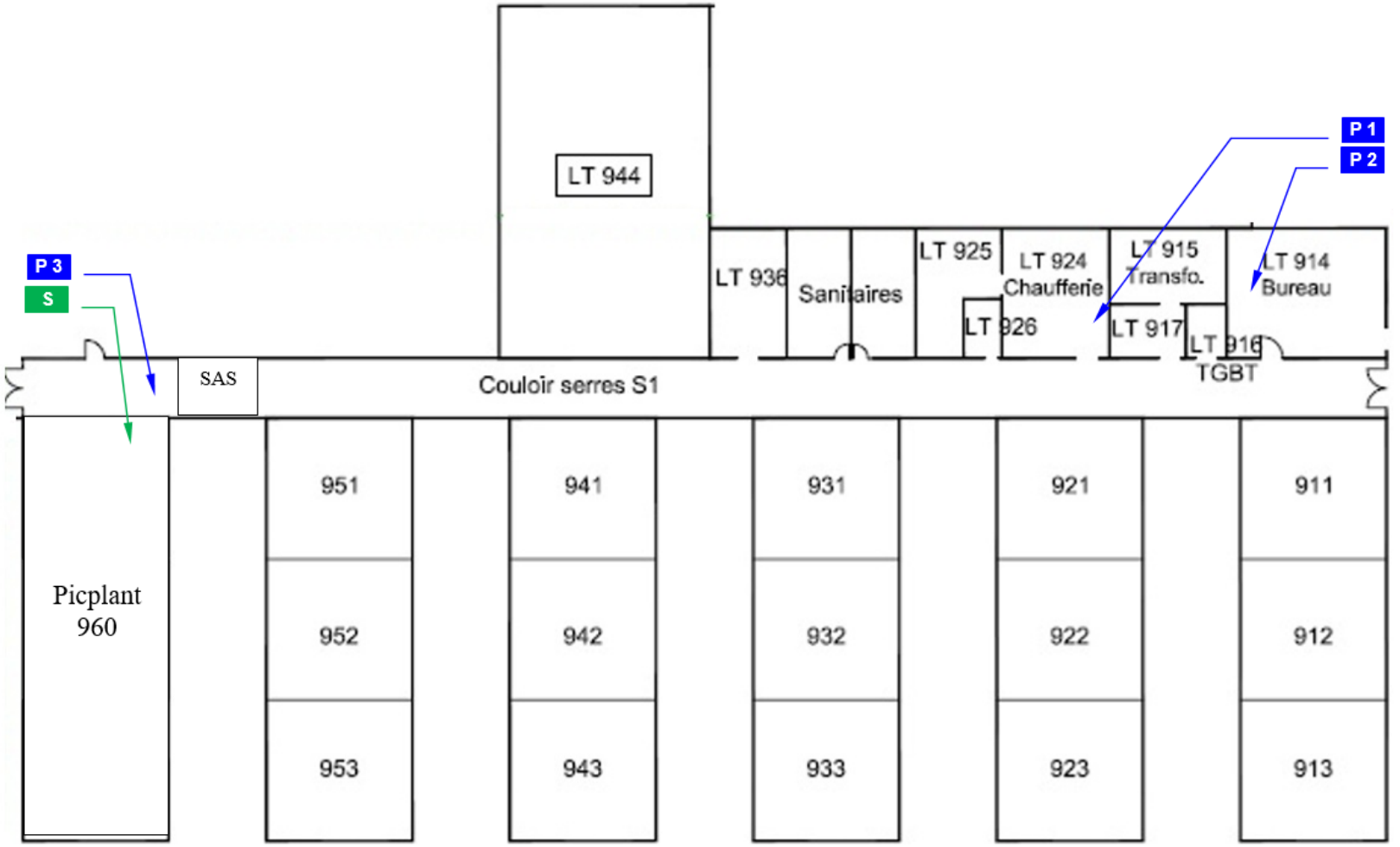


PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 0	Origine du plan / Auteur : Xavier BOHOYO	VUE en PLAN

CE RAPPORT NE PEUT ËTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Planche N°2 / 4	NIVEAU : RDC Serres S2 et NS3

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P....	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique

Divers	Représentation graphique



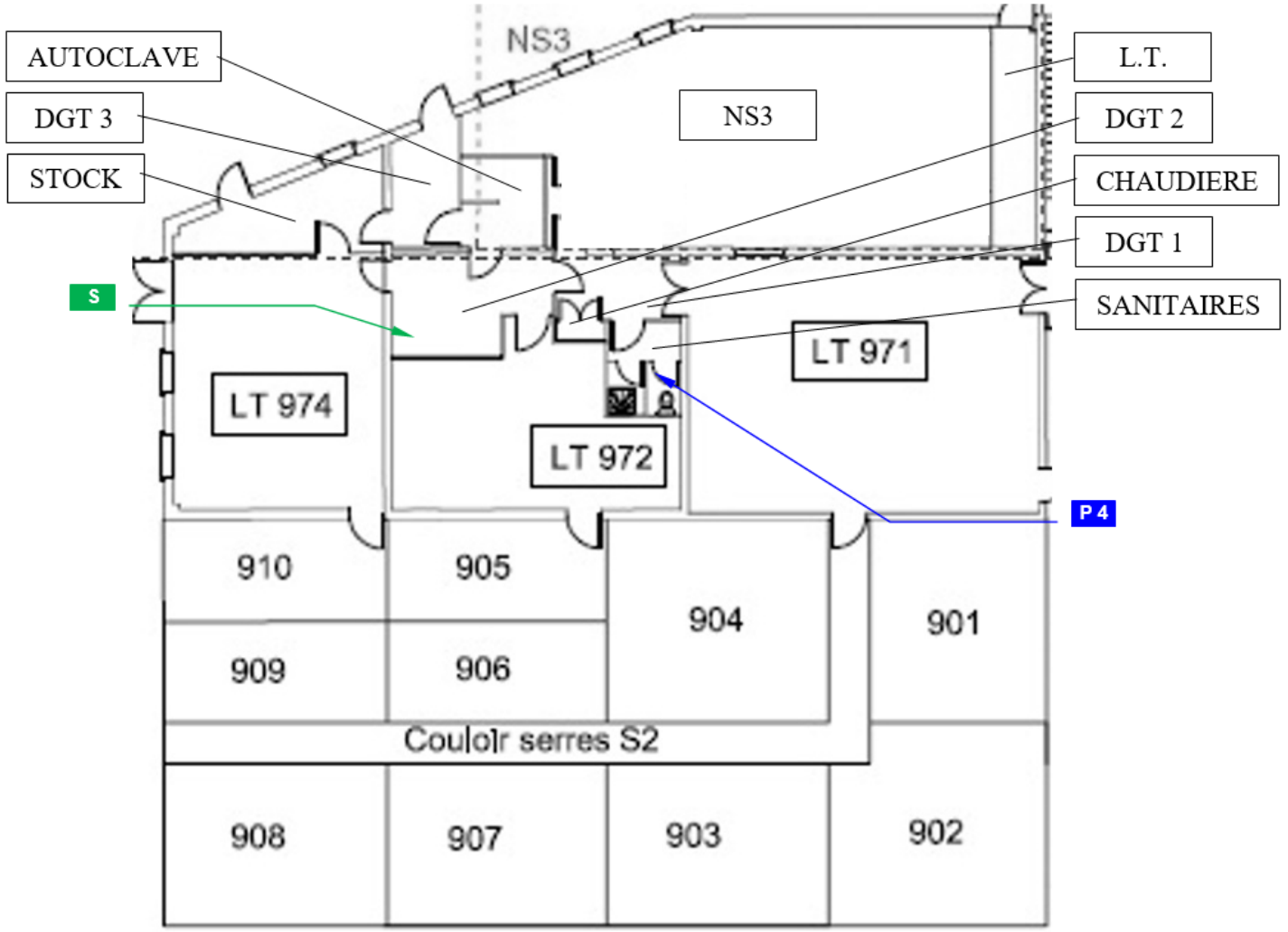


PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 0	Origine du plan / Auteur : Xavier BOHOYO	VUE en PLAN

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Planche
N°3 / 4

NIVEAU : RDC
Animalerie

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P....	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique

Divers	Représentation graphique



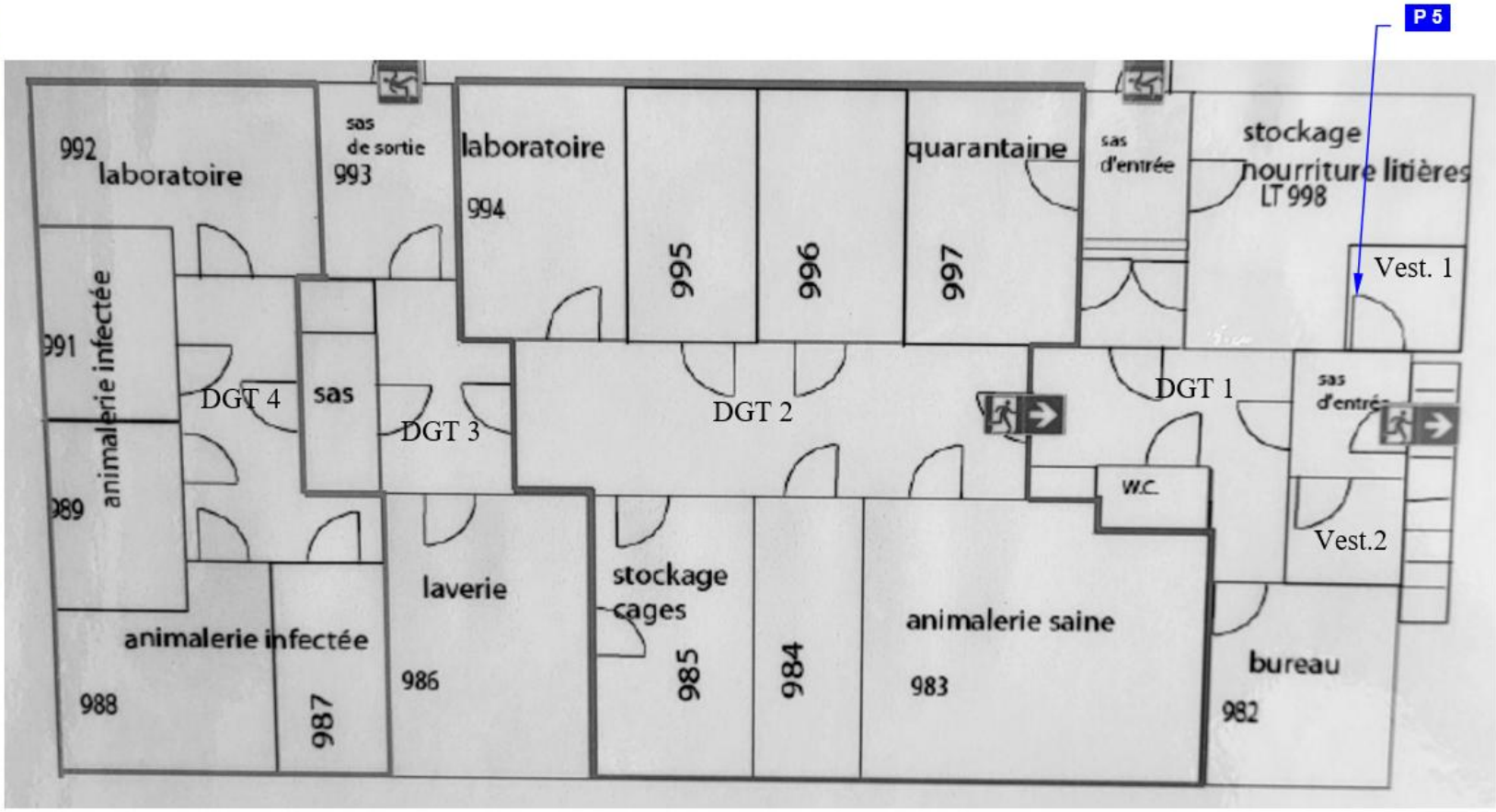


PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 0	Origine du plan / Auteur : Xavier BOHOYO	VUE en PLAN

CE RAPPORT NE PEUT ËTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER
Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Planche N°4 / 4	NIVEAU : RDC Toitures

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P....	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique

Divers	Représentation graphique



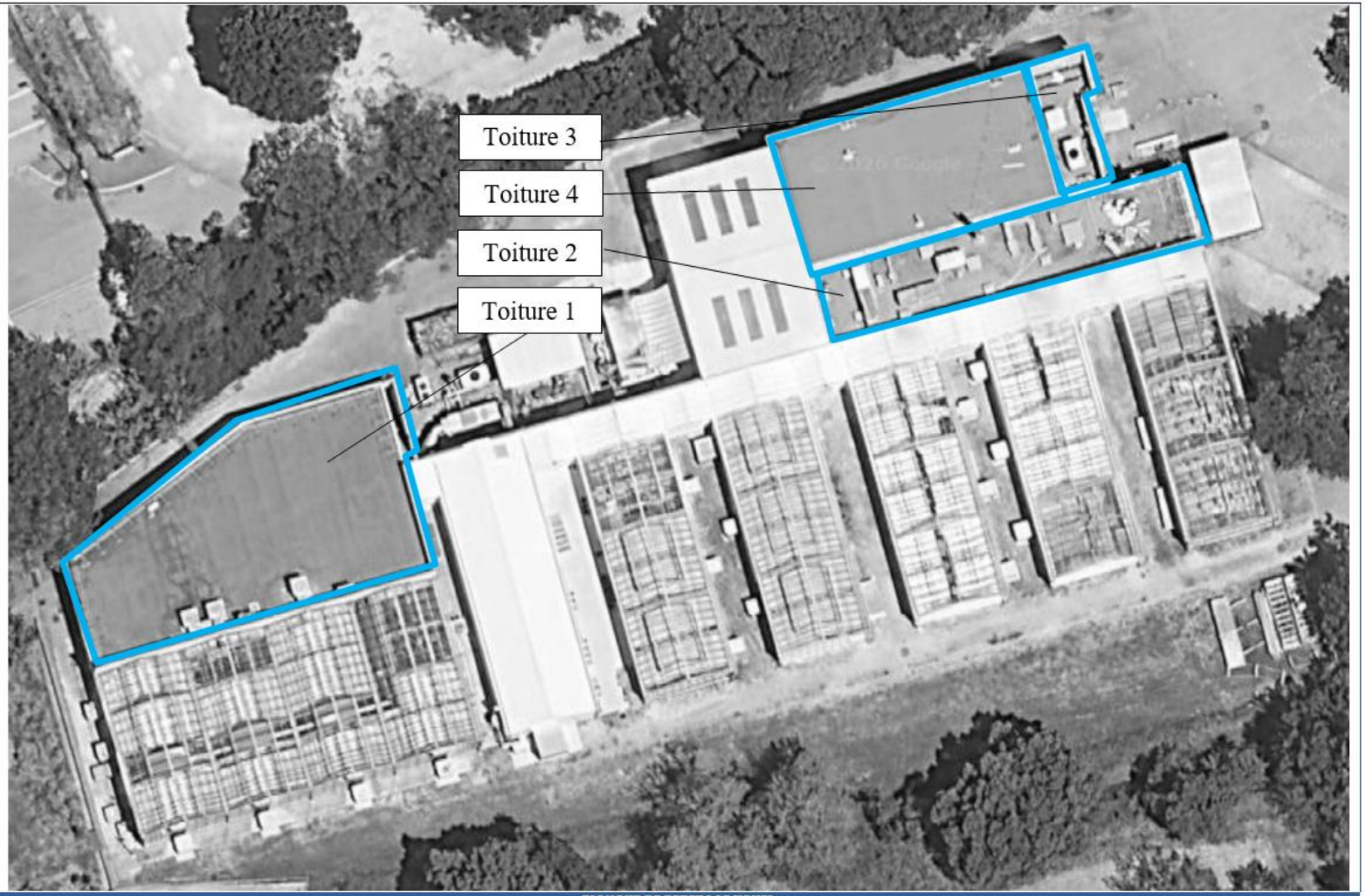


PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 0	Origine du plan / Auteur : Xavier BOHOYO	VUE en PLAN

CE RAPPORT NE PEUT ËTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Référence dossier :
5395235 A

Qualiconsult IMMOBILIER



1 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

Qualité du donneur d'ordre :
Sur déclaration de l'intéressé

Adresse : 911 AVENUE D AGROPOLIS
34394 MONTPELLIER CEDEX 5

2 IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE

Nom : INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

Qualité du propriétaire :
Sur déclaration de l'intéressé

Adresse : 911 AVENUE D AGROPOLIS
34394 MONTPELLIER CEDEX 5

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE A INTEGRER AU DOSSIER TECHNIQUE «AMIANTE»

Articles R.1334-14, R.1334-17 et 18, R.1334-20 et 21, R.1334-29-5 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012, arrêté du 21 décembre 2012 ;

3 IDENTIFICATION DU BIEN IMMOBILIER ET DE SES ANNEXES

Adresse : SERRES ET ANIMALERIE 911 rue agropolis
34394 MONTPELLIER CEDEX 5

Bât. :	/	**Entrée :**	/	**Esc. :**	/	**Etage :**	/
Porte n° :	/	**Lot n° :**	/	**Référence Cadastrale :**	Non Communiqué(s)		

Fonction principale du bâtiment :	Serres et animalerie scientifiques	**Type de bien :**	Batiment
Catégorie du bâtiment :	Enseignement Supérieur / Recherche	**Nbre de pièces :**	/
Date du Permis de Construire :	/	**A défaut date de construction :**	1991

N° de dossier	Date de la commande	Date de la visite	Accompagnateur
5395235	08/04/2026	20/04/2026	Aucun

4 DESIGNATION DE L'ORGANISME ET AUTEUR DU RAPPORT DE REPERAGE

Organisme : QUALICONSULT IMMOBILIER

Adresse : Parc Club du Millénaire - Bât 18
1025, rue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER

Auteur du repérage : BOHOYO Xavier

Compétence Certifié par : ICERT
N° :CPDI5672
Depuis le :30/06/2020

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police : 11450130004
Date de validité : 31/12/2026

5 DESIGNATION DU LABORATOIRE D'ANALYSE

Laboratoire : EUROFINS SUD

N° d'accréditation : 1-5922 rév 8

Adresse : 75 C avenue du Pascalet 30310 VERGÈZE

Rapport de repérage Amiante à intégrer au DTA

SOMMAIRE

CONCLUSION DE LA MISSION DE REPERAGE 3
1. CONDITION DE REALISATON DU REPERAGE 4
1.1 PRECISION SUR LA METHODOLOGIE DU REPERAGE 4
1.2 DOCUMENT REMIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE 4
1.3 PROGRAMME DE REPERAGE 5
1.4 ECART(S) A LA NORME 5
2. LISTE DES PIECES & LOCAUX VISITES & NON-VISITES 6
3. RESULTAT DETAILLE DU REPERAGE 9
3.1 DESCRIPTION DES REVÊTEMENTS EN PLACE LE JOUR DU REPERAGE 9
3.2 MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE 15
SANS OBJET 15
3.3 MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE 16
3.4 MATERIAUX OU PRODUITS HORS PROGRAMME DE REPERAGE IDENTIFIES CONTENANT DE L'AMIANTE 25
3.5 OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS REGLEMENTAIRES ISSUES DES RESULTATS DU REPERAGE 25
4. OBSERVATIONS & RESERVES 26
Néant 26
5. ELEMENTS D'INFORMATION CONCERNANT L'ETAT MENTIONNE AUX 1° ET 2° DE L'ARTICLE R.1334-29-7 26
6. ANNEXES 26
FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION 27
PLANCHE(S) DE REPERAGE 27
PLANCHE PHOTO(S) 32
ELEMENT RELATIF A L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION 38
PROCES VERBAUX D'ANALYSES LABORATOIRE 39
DOCUMENT(S) FOURNI(S) 43
ATTESTATION D'ASSURANCE 44
CERTIFICAT DE QUALIFICATION 46

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER
Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

CONCLUSION DE LA MISSION DE REPERAGE

DANS LE CADRE DE LA MISSION OBJET DU PRESENT RAPPORT, IL N'A PAS ETE REPERE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

SANS OBJET

➔ OBLIGATION(S) DU PROPRIETAIRE

SANS OBJET

➔ RECOMMANDATION(S) FAITE(S) AU PROPRIETAIRE

➔ EP – EVALUATION PERIODIQUE

SANS OBJET

➔ AC1 - ACTION CORRECTIVE DE PREMIER NIVEAU

SANS OBJET

➔ AC2 - ACTION CORRECTIVE DE DEUXIEME NIVEAU

SANS OBJET

LISTE DES LOCAUX NON-VISITES INSCRITS DANS LE PERIMETRE DU REPERAGE

SANS OBJET

LISTE DES OUVRAGES NON INSPECTES ET JUSTIFICATION

SANS OBJET

Edité le : **20/05/2026**

Fait à : MONTPELLIER

Cachet de l'entreprise

QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 - 1025 Rue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER
Tél. 04 67 13 80 73
montpellier.facilities@qualiconsult.fr
SIRET 490 676 293 00593

Signature de l'opérateur

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

1. CONDITION DE REALISATON DU REPERAGE

LE PRESENT RAPPORT DE REPERAGE AMIANTE N'EST PAS SUFFISANT EN CAS DE TRAVAUX :

Il doit être complété par un repérage portant sur tous les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante selon les dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2019 et qui pourraient être mis en évidence à l'occasion des travaux envisagés.

Dans ce cadre il peut être nécessaire de réaliser des sondages destructifs pour s'assurer de la composition interne d'un composant, d'un ouvrage ou d'un volume concerné par les travaux.

1.1 PRECISION SUR LA METHODOLOGIE DU REPERAGE

La méthodologie de réalisation du repérage est décrite dans **les arrêtés du 12 décembre 2012** *relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des* ***matériaux ou produits des listes A (et B respectivement)*** *contenant de l'amiante* et au contenu du rapport de repérage. Elle est résumée ci-après :

- Lors de la première phase, l'opérateur de repérage recherche les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante **des listes A et B** de l'annexe 13-9 du code de la santé publique, accessibles sans travaux destructif. Il détermine pour cela les zones présentant des similitudes d'ouvrages (**ZPSO**) et les zones homogènes (**ZH**) où ces matériaux sont présents. La mission de repérage implique un examen exhaustif de toutes les parties de l'immeuble bâti objet du repérage (périmètre de repérage).
- Lors de la deuxième phase, dans les **ZPSO** définies, l'opérateur de repérage identifie parmi les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante **des listes A et B** repérés ceux qui contiennent effectivement de l'amiante. Pour cela l'opérateur de repérage conclut sur la base des informations et moyens dont il dispose, et de sa connaissance des matériaux et produits. Si un doute persiste, l'opérateur de repérage effectue des prélèvements d'échantillons pour analyses afin de conclure. L'opérateur conclut à la présence ou à l'absence d'amiante sur la base des critères de conclusion tels que définie par l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits **des listes A et B** contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage, complété par l'arrêté du 26 juin 2013.
- Lors de la troisième phase, en cas de présence de matériaux et produits contenant de l'amiante, l'opérateur de repérage évalue, par zone homogène, l'état de conservation de chaque matériau contenant de l'amiante.

A l'issue de la réalisation du repérage, l'opérateur rédige un rapport de repérage par bâtiment, lot ou partie privative (selon le bien concerné), rapport dont le contenu minimum est fixé par les arrêtés du 12 décembre 2012 précités **(listes A et B)**. Ce rapport constitue l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux et produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du code de la santé publique.

1.2 DOCUMENT REMIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE

ANCIENS REPERAGE REMIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE :

Date	Référence	Auteur / Société	Type de repérage	Conclusions
09/10/2006	423	METRIC EXPERTISE	DTA	**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante**

AUTRE DOCUMENT REMIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE :

Aucun autre document n'a été remis

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER
Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

1.3 PROGRAMME DE REPERAGE

La présente mission est réalisée selon les exigences du Code de la Santé Publique, selon le programme de repérage suivant :

Liste A mentionnée à l'article R.1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VÉRIFIER
Flocages Calorifugeages Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R.1334-21

COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIES DU COMPOSANT A VÉRIFIER OU A SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (Carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (Composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

1.4 ECART(S) A LA NORME

Liste des écarts, adjonctions ou suppression vis-à-vis de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 :

Aucun écart à la norme concernant le présent rapport de repérage

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER
Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

2. LISTE DES PIECES & LOCAUX VISITES & NON-VISITES

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Local ou partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
Façades	Ext	OUI	
Serres S1 - Couloir serres S1	RDC	OUI	
Serres S1 - Serre 911	RDC	OUI	
Serres S1 - Serre 912	RDC	OUI	
Serres S1 - Serre 913	RDC	OUI	
Serres S1 - Serre 921	RDC	OUI	
Serres S1 - Serre 922	RDC	OUI	
Serres S1 - Serre 923	RDC	OUI	
Serres S1 - Serre 931	RDC	OUI	
Serres S1 - Serre 932	RDC	OUI	
Serres S1 - Serre 933	RDC	OUI	
Serres S1 - Serre 941	RDC	OUI	
Serres S1 - Serre 942	RDC	OUI	
Serres S1 - Serre 943	RDC	OUI	
Serres S1 - Serre 951	RDC	OUI	
Serres S1 - Serre 952	RDC	OUI	
Serres S1 - Serre 953	RDC	OUI	
Serres S1 - Picplant 960	RDC	OUI	
Serres S1 - LT 914 Bureau	RDC	OUI	
Serres S1 - LT 916 TGBT	RDC	OUI	
Serres S1 - LT 917	RDC	OUI	
Serres S1 - LT 915 Transfo	RDC	OUI	
Serres S1 - LT 924 Chaufferie	RDC	OUI	
Serres S1 - LT 926	RDC	OUI	
Serres S1 - LT 925	RDC	OUI	
Serres S1 - Sanitaires femmes	RDC	OUI	
Serres S1 - Sanitaires hommes	RDC	OUI	
Serres S1 - LT 936	RDC	OUI	
Serres S1 - LT 944	RDC	OUI	
Serres S1 - SAS	RDC	OUI	
Serres S2 - Couloir serres S2	RDC	OUI	
Serres S2 - Serre 901	RDC	OUI	
Serres S2 - Serre 902	RDC	OUI	
Serres S2 - Serre 903	RDC	OUI	
Serres S2 - Serre 904	RDC	OUI	
Serres S2 - Serre 905	RDC	OUI	
Serres S2 - Serre 906	RDC	OUI	
Serres S2 - Serre 907	RDC	OUI	
Serres S2 - Serre 908	RDC	OUI	
Serres S2 - Serre 909	RDC	OUI	
Serres S2 - Serre 910	RDC	OUI	
Serres S2 - LT 971	RDC	OUI	
Serres S2 - DGT n°1	RDC	OUI	
Serres S2 - Sanitaires	RDC	OUI	
Serres S2 - Chaudière	RDC	OUI	
Serres S2 - DGT n°2	RDC	OUI	
Serres S2 - Autoclave	RDC	OUI	

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Local ou partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
Serres S2 - DGT n°3	RDC	OUI	
Serres S2 - Stock	RDC	OUI	
Serres S2 - LT 972	RDC	OUI	
Serres S2 - LT 974	RDC	OUI	
Serres S2 - Local technique	RDC	OUI	
Serres S2 - NS3	RDC	OUI	
Animalerie - SAS entrée	RDC	OUI	
Animalerie - Vestiaire 1	RDC	OUI	
Animalerie - Vestaire 2	RDC	OUI	
Animalerie - DGT n°1	RDC	OUI	
Animalerie - DGT n°2	RDC	OUI	
Animalerie - DGT n°3	RDC	OUI	
Animalerie - DGT n°4	RDC	OUI	
Animalerie - Bureau 982	RDC	OUI	
Animalerie - LT 998 Stockage nourriture litières	RDC	OUI	
Animalerie - SAS entrée N°2	RDC	OUI	
Animalerie - LT 997 Quarantaine	RDC	OUI	
Animalerie - LT 996 Quarantaine	RDC	OUI	
Animalerie - LT 995 Quarantaine	RDC	OUI	
Animalerie - LT 993 Laboratoire	RDC	OUI	
Animalerie - WC	RDC	OUI	
Animalerie - LT 983 Animalerie saine	RDC	OUI	
Animalerie - LT 984	RDC	OUI	
Animalerie - LT 985 Stockage cages	RDC	OUI	
Animalerie - LT 986 Laverie	RDC	OUI	
Animalerie - LT 987 Animalerie infectée	RDC	OUI	
Animalerie - LT 988 Animalerie infectée	RDC	OUI	
Animalerie - LT 989 Animalerie infectée	RDC	OUI	
Animalerie - LT 991 Animalerie infectée	RDC	OUI	
Animalerie - LT 992 Laboratoire	RDC	OUI	
Animalerie - LT 993 SAS de sortie	RDC	OUI	
Animalerie - SAS	RDC	OUI	
Toiture 1	Toit terrasse	OUI	
Toiture 2	Toit terrasse	OUI	
Toiture 3	Toit terrasse	OUI	
Toiture 4	Toit terrasse	OUI	

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

3. RESULTAT DETAILLE DU REPERAGE

3.1 DESCRIPTION DES REVÊTEMENTS EN PLACE LE JOUR DU REPERAGE

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Local ou partie d'immeuble	Etage	Ouvrage ou Composant de la construction	Revêtement en place *Le jour de la visite*
Serres S1 - Couloir serres S1	RDC	Mur	Plâtre - Peinture
		Plancher	Béton - Brut
		Plafond	Verre - Brut
Serres S1 - Serre 911	RDC	Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
		Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
Serres S1 - Serre 912	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S1 - Serre 913	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S1 - Serre 921	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S1 - Serre 922	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S1 - Serre 923	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S1 - Serre 931	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S1 - Serre 932	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S1 - Serre 933	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S1 - Serre 941	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S1 - Serre 942	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S1 - Serre 943	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Local ou partie d'immeuble	Etage	Ouvrage ou Composant de la construction	Revêtement en place *Le jour de la visite*
Serres S1 - Serre 951	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S1 - Serre 952	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S1 - Serre 953	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S1 - Picplant 960	RDC	Plancher	Béton - Linoléum
		Plafond	Béton - Brut
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Serres S1 - LT 914 Bureau	RDC	Mur	Plâtre - Peinture
		Plafond	Béton - Brut
		Plancher	Béton - Carrelage
Serres S1 - LT 916 TGBT	RDC	Mur	Béton - Brut
		Plafond	Béton - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S1 - LT 917	RDC	Mur	Béton - Brut
		Plafond	Béton - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S1 - LT 915 Transfo	RDC	Mur	Béton - Brut
		Plafond	Béton - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S1 - LT 924 Chaufferie	RDC	Mur	Béton - Brut
		Plafond	Béton - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S1 - LT 926	RDC	Mur	Plâtre - Peinture
		Plafond	Plâtre - Peinture
		Plancher	Béton - Brut
Serres S1 - LT 925	RDC	Mur	Plâtre - Peinture
		Plafond	Plâtre - Peinture
		Plancher	Béton - Brut
Serres S1 - Sanitaires femmes	RDC	Mur	Plâtre - Peinture
		Conduit de fluide	Inox - Brut
		Plafond	Plâtre - Peinture
		Plancher	Béton - Carrelage
Serres S1 - Sanitaires hommes	RDC	Mur	Plâtre - Peinture
		Conduit de fluide	Inox - Brut
		Plafond	Plâtre - Peinture
		Plancher	Béton - Carrelage
Serres S1 - LT 936	RDC	Mur	Plâtre - Peinture
		Plafond	Plâtre - Peinture
		Plancher	Béton - Carrelage
		Conduit de fluide	Inox - Brut
Serres S1 - LT 944	RDC	Plafond	Bac acier - Brut
		Mur	Plâtre - Peinture
		Plancher	Béton - Brut

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Local ou partie d'immeuble	Etage	Ouvrage ou Composant de la construction	Revêtement en place *Le jour de la visite*
Serres S1 - SAS	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Serres S2 - Couloir serres S2	RDC	Mur	Plâtre - Peinture
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S2 - Serre 901	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S2 - Serre 902	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S2 - Serre 903	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S2 - Serre 904	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S2 - Serre 905	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S2 - Serre 906	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S2 - Serre 907	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S2 - Serre 908	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S2 - Serre 909	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S2 - Serre 910	RDC	Fenêtre	Verre - Brut
		Conduit de fluide	Métal - Brut
		Plafond	Verre - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S2 - LT 971	RDC	Plancher	Béton - Linoléum
		Mur	Plâtre - Peinture
		Plafond	Béton - Brut
Serres S2 - DGT n°1	RDC	Mur	Plâtre - Peinture
		Plancher	Béton - Linoléum

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Local ou partie d'immeuble	Etage	Ouvrage ou Composant de la construction	Revêtement en place *Le jour de la visite*
Serres S2 - Sanitaires	RDC	Mur	Plâtre - Peinture
		Plafond	Béton - Brut
		Plancher	Béton - Linoléum
Serres S2 - Chaudière	RDC	Mur	Plâtre - Peinture
		Plancher	Béton - Linoléum
		Plafond	Plâtre - Peinture
Serres S2 - DGT n°2	RDC	Mur	Plâtre - Peinture
		Plancher	Béton - Linoléum
Serres S2 - Autoclave	RDC	Mur	Plâtre - Peinture
		Plancher	Béton - Linoléum
Serres S2 - DGT n°3	RDC	Mur	Plâtre - Peinture
		Plancher	Béton - Linoléum
Serres S2 - Stock	RDC	Mur	Plâtre - Peinture
		Plafond	Béton - Brut
		Plancher	Béton - Linoléum
Serres S2 - LT 972	RDC	Mur	Plâtre - Peinture
		Plafond	Béton - Brut
		Plancher	Béton - Linoléum
Serres S2 - LT 974	RDC	Mur	Plâtre - Peinture
		Plafond	Béton - Brut
		Plancher	Béton - Linoléum
Serres S2 - Local technique	RDC	Mur	Plâtre - Peinture
		Plafond	Bac acier - Brut
		Plancher	Béton - Brut
Serres S2 - NS3	RDC	Mur	Plâtre - Peinture
		Plafond	Béton - Brut
		Plancher	Béton - Linoléum
Animalerie - SAS entrée	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - Vestiaire 1	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - Vestaire 2	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - DGT n°1	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - DGT n°2	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - DGT n°3	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - DGT n°4	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - Bureau 982	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Local ou partie d'immeuble	Etage	Ouvrage ou Composant de la construction	Revêtement en place *Le jour de la visite*
Animalerie - LT 998 Stockage nourriture litières	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - SAS entrée N°2	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - LT 997 Quarantaine	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - LT 996 Quarantaine	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - LT 995 Quarantaine	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - LT 993 Laboratoire	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - WC	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - LT 983 Animalerie saine	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - LT 984	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - LT 985 Stockage cages	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - LT 986 Laverie	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - LT 987 Animalerie infectée	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - LT 988 Animalerie infectée	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - LT 989 Animalerie infectée	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - LT 991 Animalerie infectée	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - LT 992 Laboratoire	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique
Animalerie - LT 993 SAS de sortie	RDC	Panneaux-sandwichs	Plastique
		Plancher	Béton - Linoléum
		Panneaux-sandwichs	Plastique

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Local ou partie d'immeuble	Etage	Ouvrage ou Composant de la construction	Revêtement en place *Le jour de la visite*
Animalerie - SAS	RDC	Panneaux-sandwichs	**Plastique**
		Plancher	**Béton - Linoléum**
		Panneaux-sandwichs	**Plastique**

3.2 MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

SANS OBJET

Rapport de repérage Amiante à intégrer au DTA

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

3.3 MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

Plancher Béton Brut

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S1 - Couloir serres S1	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 911	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 912	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 913	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 921	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 922	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 923	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 931	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 932	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 933	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 941	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 942	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 943	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 951	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 952	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 953	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 916 TGBT	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 917	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 915 Transfo	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 924 Chaufferie	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 926	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 925	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 944	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Couloir serres S2	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 901	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 902	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 903	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 904	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 905	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 906	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 907	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 908	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 909	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 910	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Local technique	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

Rapport de repérage Amiante à intégrer au DTA

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER
Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Mur Plâtre Peinture

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S1 - Couloir serres S1	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 914 Bureau	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 926	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 925	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Sanitaires femmes	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Sanitaires hommes	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 936	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 944	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Couloir serres S2	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - LT 971	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - DGT n°1	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Sanitaires	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Chaudière	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - DGT n°2	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Autoclave	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - DGT n°3	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Stock	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - LT 972	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - LT 974	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Local technique	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - NS3	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

Plafond Bac acier Brut

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S1 - LT 944	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Local technique	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

Plancher Béton Carrelage

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S1 - LT 914 Bureau	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Sanitaires femmes	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Sanitaires hommes	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 936	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

Plafond Plâtre Peinture

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S1 - LT 926	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 925	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Sanitaires femmes	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Sanitaires hommes	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 936	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Chaudière	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Conduit de fluide Inox Brut

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S1 - Sanitaires femmes	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Sanitaires hommes	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 936	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

Mur Béton Brut

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S1 - LT 916 TGBT	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 917	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 915 Transfo	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 924 Chaufferie	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

Plafond Béton Brut

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S1 - Picplant 960	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 914 Bureau	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 916 TGBT	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 917	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 915 Transfo	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - LT 924 Chaufferie	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - LT 971	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Sanitaires	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Stock	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - LT 972	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - LT 974	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - NS3	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

Conduit de fluide Calorifuge I

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S1 - LT 924 Chaufferie	Résultat d'analyse (P001)

Faux-plafond Faux-plafond

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S1 - LT 914 Bureau	Résultat d'analyse (P002)

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER
Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Plafond Verre Brut

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S1 - Couloir serres S1	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 911	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 912	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 913	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 921	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 922	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 923	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 931	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 932	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 933	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 941	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 942	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 943	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 951	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 952	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 953	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Couloir serres S2	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 901	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 902	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 903	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 904	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 905	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 906	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 907	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 908	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 909	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 910	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

Conduit de fluide Calorifuge I

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S1 - Couloir serres S1	Résultat d'analyse (P003)
RDC	Serres S2 - Couloir serres S2	Résultat d'analyse (P003-ZPSO)

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Fenêtre Verre Brut

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S1 - Serre 911	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 912	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 913	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 921	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 922	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 923	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 931	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 932	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 933	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 941	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 942	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 943	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 951	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 952	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 953	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 901	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 902	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 903	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 904	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 905	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 906	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 907	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 908	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 909	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 910	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER
Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Conduit de fluide Métal Brut

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S1 - Serre 911	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 912	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 913	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 921	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 922	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 923	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 931	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 932	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 933	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 941	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 942	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 943	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 951	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 952	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - Serre 953	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 901	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 902	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 903	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 904	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 905	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 906	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 907	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 908	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 909	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Serre 910	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER
Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Plancher Béton Linoléum

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S1 - Picplant 960	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - SAS	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - LT 971	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - DGT n°1	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Sanitaires	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Chaudière	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - DGT n°2	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Autoclave	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - DGT n°3	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Stock	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - LT 972	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - LT 974	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - NS3	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - SAS entrée	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - Vestiaire 1	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - Vestaire 2	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - DGT n°1	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - DGT n°2	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - DGT n°3	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - DGT n°4	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - Bureau 982	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 998 Stockage nourriture litières	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - SAS entrée N°2	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 997 Quarantaine	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 996 Quarantaine	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 995 Quarantaine	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 993 Laboratoire	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - WC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 983 Animalerie saine	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 984	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 985 Stockage cages	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 986 Laverie	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 987 Animalerie infectée	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 988 Animalerie infectée	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 989 Animalerie infectée	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 991 Animalerie infectée	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 992 Laboratoire	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 993 SAS de sortie	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - SAS	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER
Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Panneaux-sandwichs Plastique

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S1 - Picplant 960	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S1 - SAS	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - SAS entrée	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - Vestiaire 1	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - Vestaire 2	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - DGT n°1	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - DGT n°2	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - DGT n°3	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - DGT n°4	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - Bureau 982	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 998 Stockage nourriture litières	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - SAS entrée N°2	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 997 Quarantaine	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 996 Quarantaine	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 995 Quarantaine	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 993 Laboratoire	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - WC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 983 Animalerie saine	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 984	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 985 Stockage cages	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 986 Laverie	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 987 Animalerie infectée	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 988 Animalerie infectée	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 989 Animalerie infectée	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 991 Animalerie infectée	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 992 Laboratoire	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 993 SAS de sortie	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - SAS	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER
Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Panneaux-sandwichs Plastique

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S1 - SAS	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - SAS entrée	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - Vestiaire 1	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - Vestaire 2	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - DGT n°1	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - DGT n°2	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - DGT n°3	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - DGT n°4	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - Bureau 982	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 998 Stockage nourriture litières	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - SAS entrée N°2	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 997 Quarantaine	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 996 Quarantaine	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 995 Quarantaine	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 993 Laboratoire	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - WC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 983 Animalerie saine	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 984	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 985 Stockage cages	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 986 Laverie	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 987 Animalerie infectée	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 988 Animalerie infectée	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 989 Animalerie infectée	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 991 Animalerie infectée	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 992 Laboratoire	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - LT 993 SAS de sortie	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Animalerie - SAS	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

Faux-plafond Faux-plafond

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S2 - LT 971	Marquage du matériau

Faux-plafond Métal

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S2 - DGT n°1	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - DGT n°2	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - Autoclave	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC	Serres S2 - DGT n°3	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Faux-plafond Faux-plafond

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Serres S2 - Sanitaires	Résultat d'analyse (P004)
RDC	Serres S2 - Stock	Résultat d'analyse (P004-ZPSO)
RDC	Serres S2 - LT 972	Résultat d'analyse (P004-ZPSO)
RDC	Serres S2 - LT 974	Résultat d'analyse (P004-ZPSO)
RDC	Serres S2 - NS3	Résultat d'analyse (P004-ZPSO)

Faux-plafond Faux-plafond

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
RDC	Animalerie - SAS entrée	Résultat d'analyse (P005)
RDC	Animalerie - Vestiaire 1	Résultat d'analyse (P005-ZPSO)
RDC	Animalerie - Vestaire 2	Résultat d'analyse (P005-ZPSO)

Plafond Revêtement souple d'étanchéité Brut

Etage	Local ou partie d'immeuble	Critères(s) ayant permis de conclure
Toit terrasse	Toiture 1	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
Toit terrasse	Toiture 2	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
Toit terrasse	Toiture 3	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
Toit terrasse	Toiture 4	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

3.4 MATERIAUX OU PRODUITS HORS PROGRAMME DE REPERAGE IDENTIFIES CONTENANT DE L'AMIANTE

Matériaux et produits non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique

SANS OBJET

3.5 OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS REGLEMENTAIRES ISSUES DES RESULTATS DU REPERAGE

SANS OBJET

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

4. OBSERVATIONS & RESERVES

Néant

5. ELEMENTS D'INFORMATION CONCERNANT L'ETAT MENTIONNE AUX 1° ET 2° DE L'ARTICLE R.1334-29-7

Substances cancérogènes avérées pour l'homme, l'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (Épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet **www.sinoe.org.**

6. ANNEXES

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER
Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

Réf. échantillon.	Date du prélèvement	Matériaux ou Produit	Présence d'amiante
P001	20/04/2026	Calorifuge / I	Négatif
P002	20/04/2026	Faux-plafond	Négatif
P003	20/04/2026	Calorifuge / I	Négatif
P004	20/04/2026	Faux-plafond	Négatif
P005	20/04/2026	Faux-plafond	Négatif

PLANCHE(S) DE REPERAGE

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Planche N°1 / 4	NIVEAU : RDC Serres S1

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P....	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique

Divers	Représentation graphique



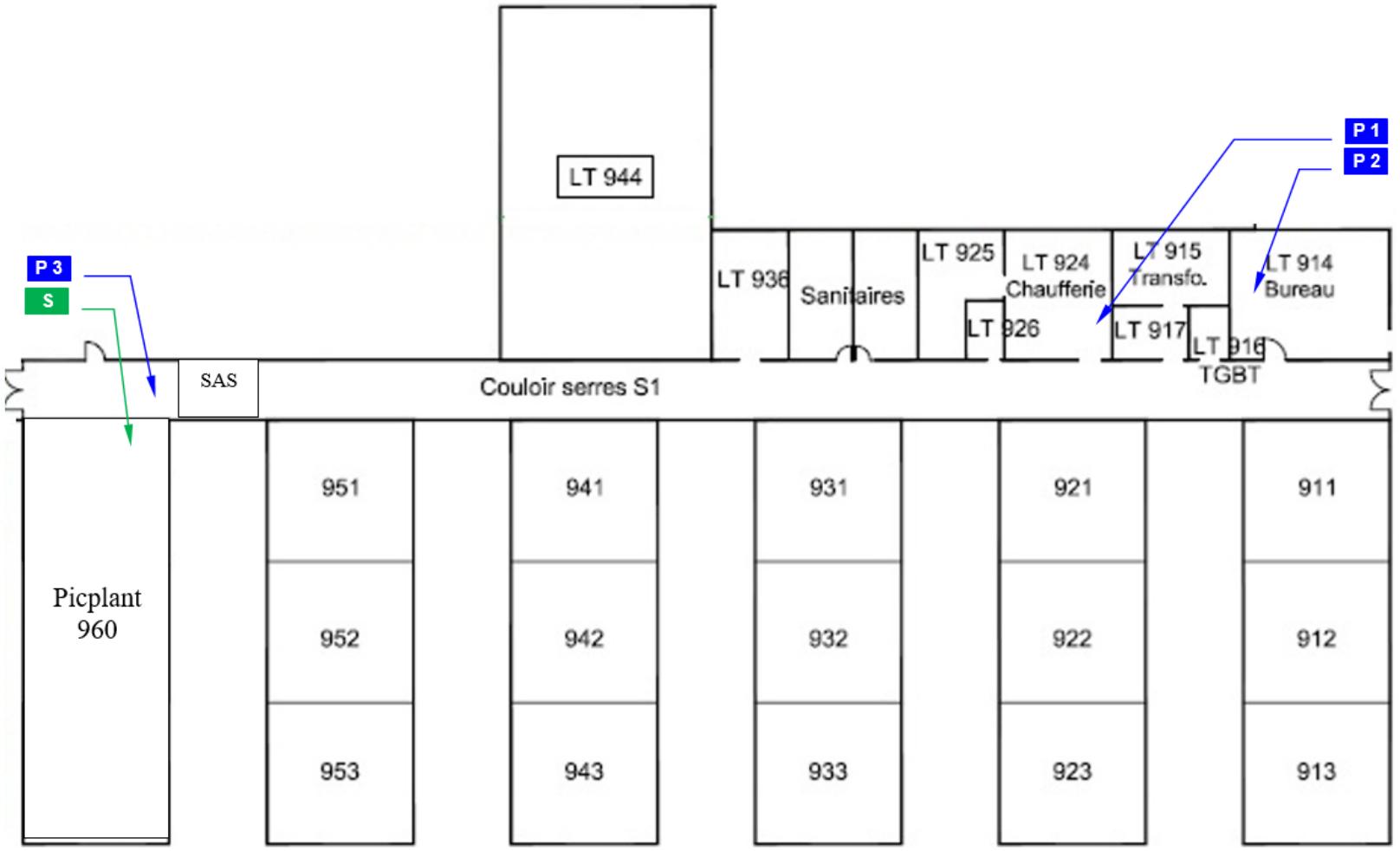


PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 0	Origine du plan / Auteur : Xavier BOHOYO	VUE en PLAN

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Planche N°2 / 4	NIVEAU : RDC Serres S2 et NS3

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P....	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique

Divers	Représentation graphique



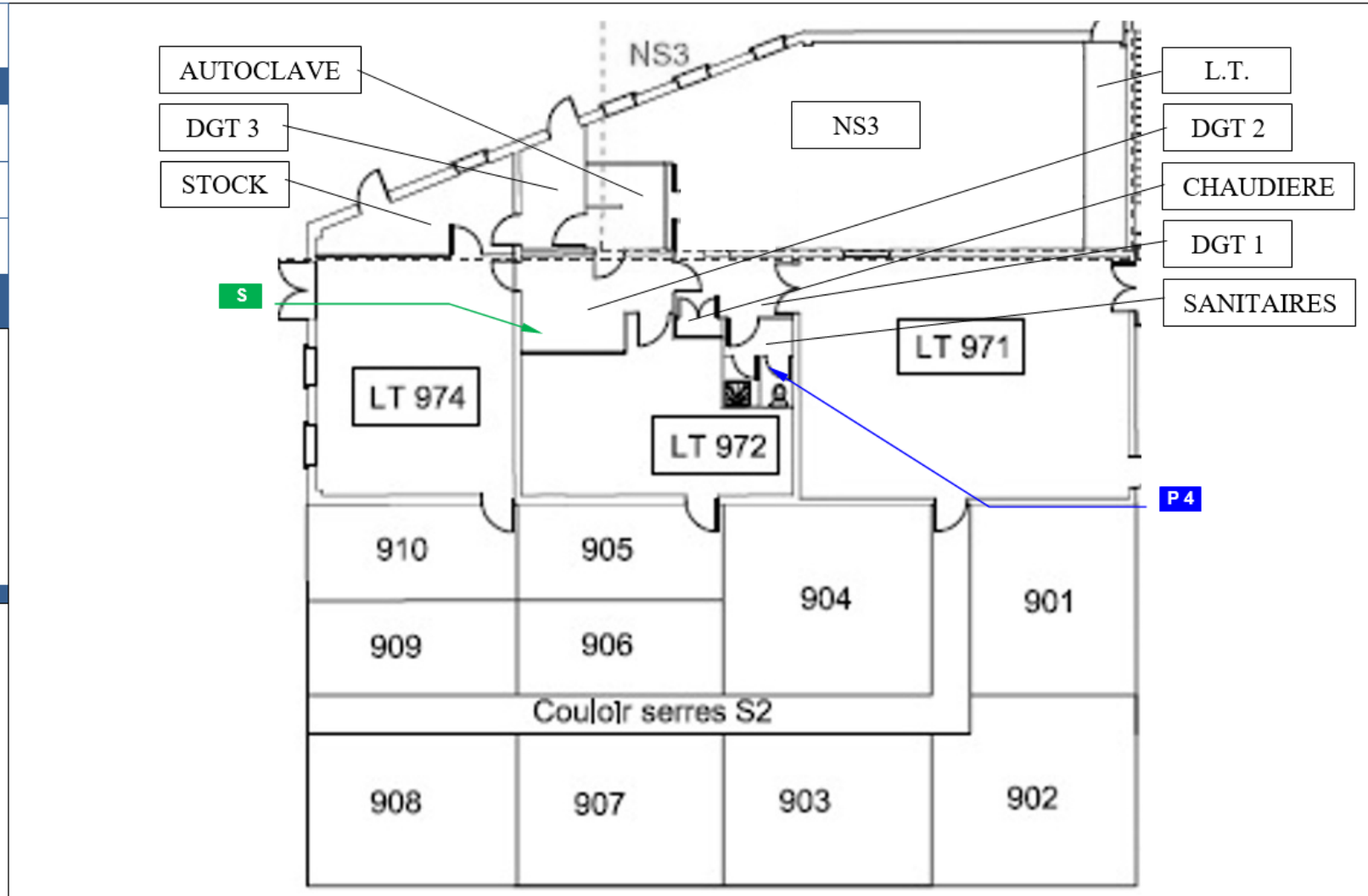


PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 0	Origine du plan / Auteur : Xavier BOHOYO	VUE en PLAN

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Planche N°3 / 4	NIVEAU : RDC Animalerie

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P....	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique

Divers	Représentation graphique



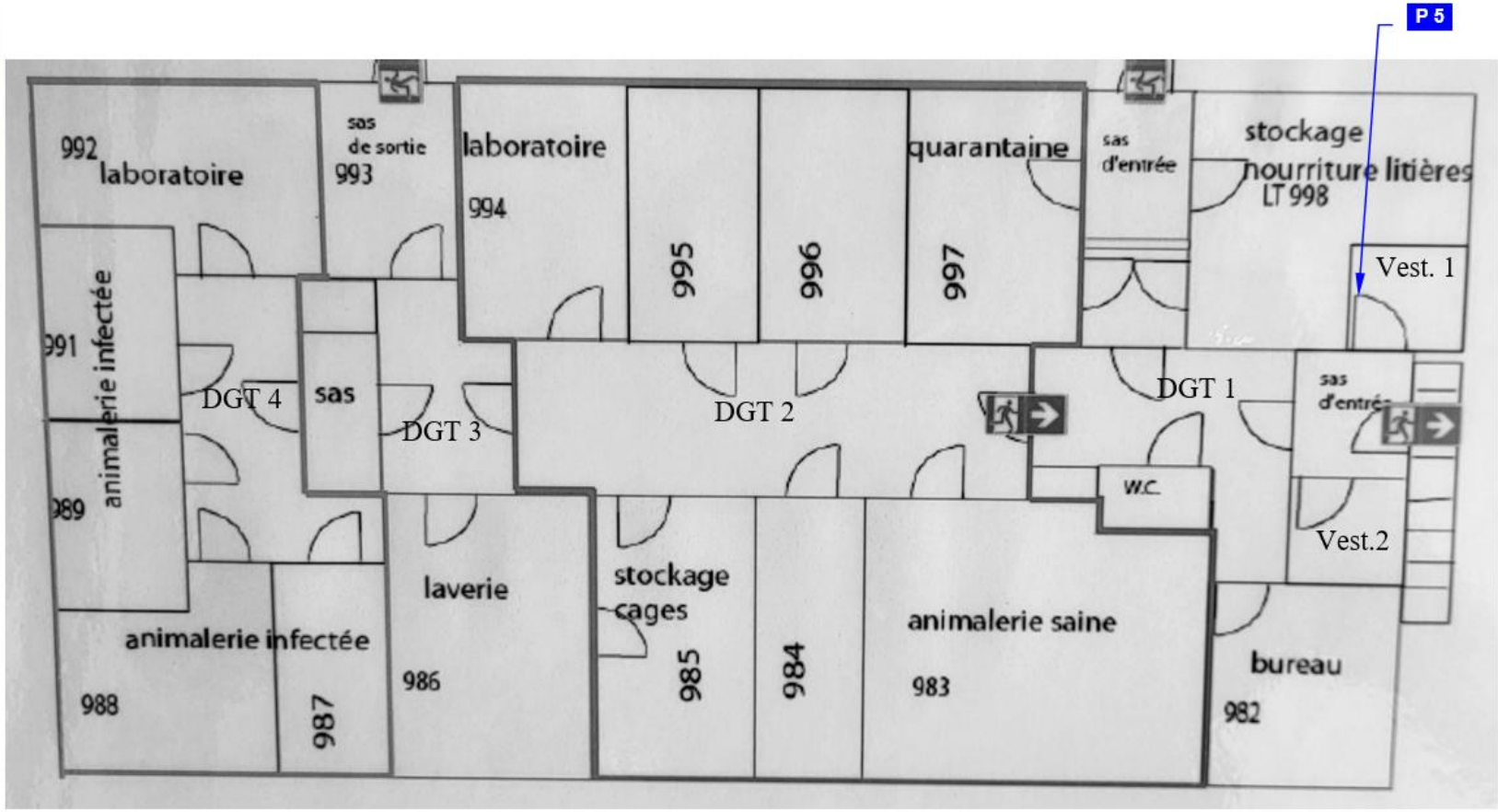


PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 0	Origine du plan / Auteur : Xavier BOHOYO	VUE en PLAN

CE RAPPORT NE PEUT ËTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

Planche N°4 / 4	NIVEAU : RDC Toitures

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P....	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique

Divers	Représentation graphique





PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 0	Origine du plan / Auteur : Xavier BOHOYO	VUE en PLAN

CE RAPPORT NE PEUT ËTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

PLANCHE PHOTO(S)

ELEMENT : Faux-plafond		
Emplacement		
		
Nom du client	**Numéro de dossier**	**Pièce ou local**
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT	5395235	RDC - Serres S2 - LT 971
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Faux-plafond		BOHOYO Xavier
Localisation		
Faux-plafond - Plafond		
Résultat amiante		
absence d'amiante		

ELEMENT : Plafond		
Emplacement		
		
Nom du client	**Numéro de dossier**	**Pièce ou local**
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT	5395235	Toit terrasse - Toiture 2
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Revêtement souple d'étanchéité - Brut		BOHOYO Xavier
Localisation		
Plafond - Plafond		
Résultat amiante		
absence d'amiante		

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

PRELEVEMENT : P001

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT	5395235	RDC - Serres S1 - LT 924 Chaufferie
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Calorifuge - I	20/04/2026	BOHOYO Xavier

Localisation

Conduit de fluide - Plafond

Résultat amiante

absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet	Support	Taille
Calorifuge / I		0 cm

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
J01-COUCHE	Matériau fibreux de type isolant (jaune)	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-020788-01	Fibres d'amiante non détectées

Rapport de repérage Amiante à intégrer au DTA

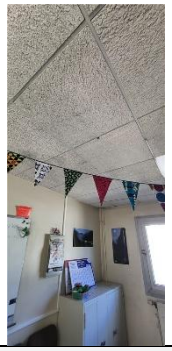
CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

PRELEVEMENT : P002

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT	5395235	RDC - Serres S1 - LT 914 Bureau
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Faux-plafond	20/04/2026	BOHOYO Xavier

Localisation

Faux-plafond - Plafond

Résultat amiante

absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet	Support	Taille
		0 cm

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
J01-COUCHE	Matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (blanc)	0

DETAIL DES RESULTATS :

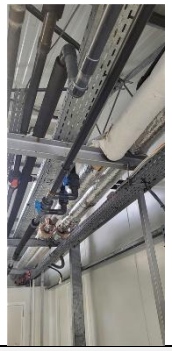
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-020788-01	Fibres d'amiante non détectées

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

PRELEVEMENT : P003

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT	5395235	RDC - Serres S1 - Couloir serres S1
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Calorifuge - I	20/04/2026	BOHOYO Xavier

Localisation

Conduit de fluide - Plafond

Résultat amiante

absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet	Support	Taille
Calorifuge / I		0 cm

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
J01-COUCHE	Matériau souple de type mastic (blanc)	0
001-COUCHE	Matériau fibreux de type isolant (jaune)	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-020788-01	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-26-KE-020788-01	Fibres d'amiante non détectées

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

PRELEVEMENT : P004

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT	5395235	RDC - Serres S2 - Sanitaires
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Faux-plafond	20/04/2026	BOHOYO Xavier

Localisation

Faux-plafond - Plafond

Résultat amiante

absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet	Support	Taille
Faux-plafond		0 cm

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
J01-COUCHE	Matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (blanc) + (gris)	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-020788-01	Fibres d'amiante non détectées

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Qualiconsult IMMOBILIER

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

PRELEVEMENT : P005

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT	5395235	RDC - Animalerie - SAS entrée
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Faux-plafond	20/04/2026	BOHOYO Xavier

Localisation

Faux-plafond - Plafond

Résultat amiante

absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet	Support	Taille
Faux-plafond		0 cm

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
J01-COUCHE	Matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (blanc) + (gris)	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-020788-01	Fibres d'amiante non détectées

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

ELEMENT RELATIF A L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES FAUX-PLAFONDS N° 3

En cas de présence avérée d'amiante dans les faux-plafonds
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

ELEMENTS D'INFORMATION GENERAUX

N° de dossier	**5395235 A**	Pièce ou zone homogène	**Serres S1 - Picplant 960**
Date du contrôle	**20/04/2026**	Repérage	**Plafond**
Bâtiment	**Batiment**	Matériau	**Faux-plafond**
Etage	**RDC**	Conclusion	**Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des faux-plafonds**

CONCLUSIONS POSSIBLES

1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des flocages tous les 3 ans
2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement dans un délais de 18 mois
3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement des flocages dans un délais de 36 mois

Protection physique	Etat de dégradation	Niveau d'exposition aux circulations d'air	Niveau d'exposition aux chocs et vibrations	Résultat d'évaluation
Protection physique étanche ☐				1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☑	Faux-plafond en mauvais état ☐			3
	Faux-plafond avec dégradation(s) locale(s) ☐	Faible ☐	Faible ☐	1
			Moyen ☐	1
			Fort ☐	3
		Moyen ☐	Faible ☐	1
			Moyen ☐	1
			Fort ☐	3
		Fort ☐	Faible ☐	1
			Moyen ☐	2
			Fort ☐	3
	Faux-plafond en bon état ☑		Faible ☐	1
			Moyen ☑	1
			Fort ☐	2

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

PROCES VERBAUX D'ANALYSES LABORATOIRE

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

PV_00720260401813359

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud SAS

QUALICONSULT IMMOBILIER SAS
Monsieur Xavier BOHOYO
1025 rue Henri Becquerel
Parc Club Millénaire - Bât 18
34000 MONTPELLIER

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KE-020788-01 — Date d'émission de rapport : 20/05/2026 13:04 — Page1/3
Dossier N° : 26KE014478 — Date de réception : 19/05/2026 — Date d'analyse : 19/05/2026
Référence dossier Client:
5395235 A - BP 64501 911 rue agropolis 34394 MONTPELLIER CEDEX 5 - INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P001-RDC - Serres S1 - LT 924 Chaufferie - Plafond - Conduit de fluide - Calorifuge - I	Matériau fibreux de type isolant (jaune)(i)	MOLP * / I8UG	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
002	P002-RDC - Serres S1 - LT 914 Bureau - Plafond - Faux-plafond - Faux-plafond	Matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (blanc)(i)	MET * / F8H3	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
003	P003-RDC - Serres S1 - Couloir serres S1 - Plafond - Conduit de fluide - Calorifuge - I	Matériau souple de type mastic (blanc)	MET * / F8H3	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)(i)	MOLP * / I8UG	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
004	P004-RDC - Serres S2 - Sanitaires - Plafond - Faux-plafond - Faux-plafond	Matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (blanc) + (gris)(i)	MET * / F8H3	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 Vergèze, FRANCE
Tél: +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5922
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KE-020788-01 | Date d'émission de rapport : 20/05/2026 13:04 | Page2/3
Dossier N° : 26KE014478 | Date de réception : 19/05/2026 | Date d'analyse : 19/05/2026
Référence dossier Client:
5395235 A - BP 64501 911 rue agropolis 34394 MONTPELLIER CEDEX 5 - INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005	P005-RDC - Animalerie - SAS entrée - Plafond - Faux-plafond - Faux-plafond	Matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (blanc) + (gris)(i)	MET * / F8H3	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) couche(s)
(i) Des fibres minérales susceptibles d'être inhalées (l<3 µm) ont été observées au sein de la couche/l'échantillon. Ces fibres sont de nature non-asbestiforme

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-MOLP-WO24083) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon le guide HSG 248 - annexe 2.

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 Vergèze, FRANCE
Tél: +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5922
Portée disponible sur www.cofrac.fr

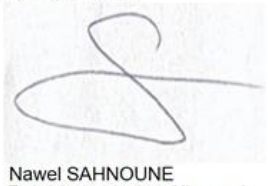
cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KE-020788-01 | Date d'émission de rapport : 20/05/2026 13:04 | Page3/3
Dossier N° : 26KE014478 | Date de réception : 19/05/2026 | Date d'analyse : 19/05/2026
Référence dossier Client:
5395235 A - BP 64501 911 rue agropolis 34394 MONTPELLIER CEDEX 5 - INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT



Nawel SAHNOUNE
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 Vergèze, FRANCE
Tél: +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5922
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

DOCUMENT(S) FOURNI(S)

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Coordonnées de l'agence QUALICONSULT IMMOBILIER
Parc Club du Millénaire - Bât 18 1025, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros – R.C. VERSAILLES 490 676 293 – SIRET 490 676 293 00023 – APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue de Petit Clamart – Vélizy Plus Bât E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – N° TVA intra-communautaire FR 56 490 676 293

ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre interlocuteur
ASQUA-BTP
1B RUE DU PETIT CLAMART
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Portefeuille : 201242284

01 40 83 11 83
01 40 83 76 40

SAS QUALICONSULT IMMOBILIER
1B RUE DU PETIT-CLAMART
VELIZY PLUS
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

Votre contrat

RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE

Vos références

Contrat
11450130004

Référence client
0899602220

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS QUALICONSULT IMMOBILIER
1B RUE DU PETIT-CLAMART
VELIZY PLUS
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

a souscrit pour son compte, le contrat n° **11450130004** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages causés aux tiers, du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat, décrites au verso de ce document.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable du **01/01/2026 au 01/01/2027** sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à **Paris** le **19/12/2025**
Pour la société :

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

DOMAINES	MISSIONS
AMIANTE	o Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux ou démolition (immeuble bâti / infrastructures routières - réseaux / équipements) o Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant-vente o Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante - liste A et ou B o Assistance à rédaction du Dossier technique amiante, o Assistance à rédactuion du Dossier amiante partie privative (DAPP) o Contrôle de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante o Contrôle visuel après travaux de traitement des matériaux contenant de l'amiante o Analyse ponctuelle en recherche d'amiante o Mesure d'empoussièrement amiante
PLOMB	o Diagnostic plomb avant travaux ou démolition o Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) o Mesure de la concentration de plomb dans les poussières au sol (avant / après travaux - hors DRIPP) o Analyse ponctuelle en recherche de plomb dans les matériaux
DECHETS	o Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la demolition ou de la renovation significative DPEMD (arrêté du 26/03/2023)
RADON	o Dépistage radon
VENTE - LOCATION	o Etat de l'installation intérieure d'électricité o Etat de l'installation intérieure de gaz o Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment o Etat relatif à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et parasites dans le bâtiment o Etat des risques et pollutions, o Mesurage Loi Carrez, o Mesurage Loi Boutin, o Etats des lieux (loi 89-462) hors réglementation « Logements décents »+B36 o Chiffrage remise en état après état des lieux de sortie o Prêt conventionné : normes d'habitabilité, prêt à taux zéro, o Etat descriptif relatif à la décence et la performance technique du logement (loi Scellier),
ANALYSES PONCTUELLES	o Analyse ponctuelle caractérisation de la silice cristalline. o Analyse ponctuelle en caractérisation des hydrocarbures (C10 – C40) o Analyse ponctuelle en recherche de zinc o Analyse ponctuelle en recherche de Fibres Céramiques Réfractaires, o Caractérisation des HAP dans les enrobés o Analyse ponctuelle caractérisation de mâchefer
EAU	o Analyse ponctuelle potabilité de l'eau o Analyse d'eau recherche de plomb o Etat relatif à la présence et concentration de légionelles (réseau d'eau) o Diagnostic de conformité de l'installation d'Assainissement non collectif o Vérification du raccordement d'installation au réseau d'assainissement collectif
ENERGIE	o Diagnostic de performance énergétique, o Audit énergétique réglementaire selon le Décret N° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation.
PREVENTION DES RISQUES AMIANTE ET PLOMB	o Conseil et assistance à la rédaction de note des procédures à mettre en œuvre, et aide à la gestion et suivi documentaire pour la protection des travailleurs et du publics, lors de la réalisation de travaux sur des ouvrages susceptibles de contenir du plomb et/ou de l'amiante; o Conseil dans le domaine de la prévention des risques amiante et plomb, à l'occasion de la rédaction de pièces écrites ou de réalisation de travaux.

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI5672 Version 008

Je soussigné, Pierre-François TRILLAT, Responsable activités certifications d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BOHOYO Xavier

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 30/06/2020 - Date d'expiration : 29/06/2027
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 30/06/2020 - Date d'expiration : 29/06/2027
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (2) Date d'effet : 01/02/2023 - Date d'expiration : 31/01/2030
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 30/01/2023 - Date d'expiration : 29/01/2030
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 19/12/2022 - Date d'expiration : 18/12/2029
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 19/12/2022 - Date d'expiration : 18/12/2029
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (1) Date d'effet : 30/01/2023 - Date d'expiration : 29/01/2030

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée en scannant le QR code ou à l'adresse suivante : https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/
Valide à partir du 31/03/2026.

Pierre-François TRILLAT
Responsable activités certifications d'I.Cert

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification
(2) Arrêté du 20 juillet 2023 modifié définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

I.Cert Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert – Immeuble Pentagone 2 – 6 rue d'Ouessant
35760 Saint-Grégoire

cofrac ACCREDITATION N° 4-0522 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR CERTIFICATION DE PERSONNES

CPE DI FR 11 rev23

Rapport de repérage Amiante à intégrer au DTA

CE RAPPORT NE PEUT ÊTRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE